

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2026
DÉBAT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 16 AVRIL 2026



Débat d'orientation budgétaire 2026

Introduction	3
Principaux sigles et abréviations	6
I. Le contexte économique, budgétaire et institutionnel pour 2026	7
A. Un contexte économique international toujours marqué par des tensions géopolitiques et une incertitude globale	7
B. Le contexte budgétaire national	9
1. Un contexte politique et institutionnel impactant les collectivités locales.....	9
2. La Loi de Finances pour 2026 poursuit l'effort budgétaire engagé par la Loi de Finances pour 2025	9
C. Le contexte institutionnel métropolitain : le soutien aux communes membres et la poursuite des mutualisations.....	11
II. Les orientations budgétaires de l'Euro-Métropole de Metz	13
A. Le cadre général du budget 2026.....	13
1. L'économie générale du budget 2026	13
2. L'équilibre prévisionnel du BP 2026	15
3. Les principales prévisions d'évolution de dépenses et de recettes.....	15
B. Les politiques métropolitaines	25
1. La transition écologique et énergétique.....	25
2. Le développement économique et l'attractivité du territoire.....	30
3. La cohésion sociale et territoriale.....	34
4. Les ressources et le pilotage	38
Annexe 1 : Analyse financière – budget principal	40
1. L'évolution de l'épargne.....	40
2. Le financement des investissements	41
Annexe 2 : Analyse financière – budget annexe Transports Publics	44
1. L'évolution de l'épargne.....	44
2. Le financement des investissements	44
Annexe 3 : Focus sur la dette	46
1. Dette propre	46
2. Dette garantie par Metz Métropole.....	50
Annexe 4 : Focus sur l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs	52
1. Détails sur la structure des effectifs et son évolution.....	52
2. Détails sur les éléments de rémunération.....	53
Annexe 5 : La programmation des investissements	56

1. Les autorisations d'engagement	57
2. Les autorisations de programme	58

Introduction

Année de renouvellement de l'assemblée métropolitaine, 2026 voit se poursuivre la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'investissement 2022-2026, de même que la finalisation de certaines opérations majeures du mandat qui s'est achevé. Dès la nouvelle assemblée métropolitaine installée, il s'agira de définir les orientations en matière de politiques publiques, ainsi que le prochain Programme Pluriannuel d'Investissement pour les 6 prochaines années.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2026 est ainsi l'occasion d'établir un bilan sur les réalisations opérées, sur la stratégie financière mise en œuvre, et sur les opérations du PPI qui seront poursuivies, voire achevées cette année. Cette étape est un préalable avant de nous projeter au cours des prochains mois sur les ambitions métropolitaines que nous souhaitons engager dans un cadre financier de plus en plus contraint et très incertain au regard des mesures des 2 dernières lois de finances qui impactent très significativement les finances intercommunales.

Voté à hauteur de près de 400 M€ en décembre 2021, le PPI 2022-2026 qui a intégré diverses actualisations et ajustements depuis, s'élève désormais à 563 M€. Fin 2025, il est réalisé à hauteur de 258 M€, soit 46%. 141 M€ seront proposés en inscription au Budget Primitif 2026 afin de poursuivre, voire d'achever les opérations et programmes engagés.

Ainsi, depuis 2020, ce sont globalement 385 M€ de dépenses d'investissement intégrant également des opérations du PPI antérieur, qui ont été réalisées. La très grande majorité de ces dépenses a été financée soit par autofinancement, soit par des financements externes, et notamment des subventions. Le recours à l'emprunt est resté limité ne représentant que 15,6 % du financement total.

Le recours à l'emprunt a cependant été plus significatif sur les deux derniers exercices (50 M€) ; il est la conséquence d'un accroissement important mais normal des dépenses d'investissement en fin de mandat, mais également d'une contrainte forte sur l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et donc d'une épargne nette en baisse du fait des deux dernières Loi de Finances. Ainsi, la progression contenue de l'encours de dette sur le mandat (207 M€ fin 2025 contre 205 M€ fin 2019) témoigne d'une gestion saine des finances métropolitaines.

Nombreux engagements ou réalisations méritent ainsi d'être rappelés :

En matière de transition écologique et énergétique, sont à souligner la mise en place de dispositifs d'accompagnement aux propriétaires pour la rénovation énergétique de leur logement, de la prime air bois en soutien aux ménages pour l'amélioration des chauffages au bois, les projets d'accompagnement et de préservation du Mont Saint Quentin et des Etangs de Saint-Rémy, la modernisation et le verdissement du parc de véhicules de collecte des déchets ménagers et des bus (hydrogène et électriques), le déploiement des points d'apports volontaires pour les déchets et la conteneurisation du Centre-Ville de Metz, le déploiement de la stratégie du tri à la source des biodéchets ou encore le développement de pistes cyclables sur tout le territoire et l'engagement des travaux de la 3^e ligne Mettis.

En 2026, l'ensemble des dispositifs mis en place vont se poursuivre, et il convient plus particulièrement de signaler quelques projets emblématiques, notamment le projet d'acquisition et

d'aménagement de la maison forestière de Plappeville pour en faire un lieu d'accueil aux associations et l'ouverture d'un espace pédagogique de sensibilisation à l'écologie, en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, l'engagement de travaux de renaturation de cours d'eau sur les secteurs de Saulny, Woippy et Metz-Nord, ainsi que des travaux de création de zones humides à Lessy et Nouilly. La seconde phase de la ligne METTIS C qui concerne notamment l'axe Franiatte / avenue du XXe Corps Américain va être engagée, tandis que le prolongement de la ligne A sera finalisé en vue de la création d'un parking relais et d'une station associée. Par ailleurs, les travaux de création de la passerelle Wadrineau dédiée aux piétons et aux vélos entre le Ban-Saint-Martin et Metz pour une mise en service en 2027 concrétiseront la politique de mobilité.

Le développement économique et l'attractivité du territoire est également au cœur des priorités de la métropole avec la réalisation du Pavillon de la biodiversité au musée de la Cour d'Or, le démarrage des travaux de requalification de l'Opéra-Théâtre, ainsi que le projet d'Institut de la Photonique ; par ailleurs, le lancement d'une concession de redynamisation commerciale dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire entrera en 2026 dans sa première année opérationnelle avec l'acquisition et l'aménagement de 3 biens. Le projet de la future cuisine centrale métropolitaine permettra de soutenir directement une agriculture de proximité, et contribuera également à démocratiser la nécessité de mieux manger. En 2026 sera mise en place une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment sur le plateau de Frescaty, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la constitution du modèle économique de la future SPL (Société Publique Locale). L'organisation et la structuration des filières d'approvisionnement de la future cuisine sera également soutenue par la métropole, au travers de lancement d'appels à manifestation d'intérêt et la mise en place du dispositif EnvoI'AGRI'ALIM.

De même, dans le domaine du développement agricole, l'Euro-Métropole promouvra davantage l'agriculture en accueillant en septembre 2026 à Metz Magny la manifestation nationale « Terres de Jim », considérée comme la plus grande fête agricole d'Europe.

En plus du soutien aux grands événements culturels du territoire (HopHopHop, Constellations) et aux divers acteurs sportifs, la deuxième édition de l'Euro-Marathon de Metz se tiendra en octobre prochain, et un nouveau tournoi ATP (Association of Tennis Professionals) devrait se tenir en novembre à Metz.

La cohésion sociale et territoriale, est un axe fort des priorités d'intervention de l'Euro-Métropole. Les moyens consacrés à la politique de l'habitat et du logement n'ont cessé d'être renforcés. La création et la contribution financière conséquente apportée par la métropole pour la SEM Euro-Métropole Metz Habitat témoignent d'un engagement fort en faveur de la rénovation du parc locatif. Le soutien apporté en matière de renouvellement urbain sur les quartiers de la Patrotte, de Borny et de Bellecroix est également à souligner, de même que les dispositifs en faveur de la rénovation de l'habitat privé, notamment sur deux copropriétés. Enfin, la piscine métropolitaine en cours de construction viendra compenser le manque de structure aquatique sur le territoire. 2026 verra son achèvement et sa mise en service au 2nd semestre.

En matière de prévention de la délinquance et de sécurité publique, l'Euro-Métropole s'est dotée d'un Centre de Supervision Urbain, et a créé un service de police métropolitaine ainsi qu'une brigade cynophile, qui interviennent auprès des communes qui le souhaitent et qui comprend également

une police des transports et une police de l'environnement. L'année 2026 sera marquée par la poursuite du déploiement des dispositifs de vidéoprotection dans les communes, mais aussi dans les gares et haltes ferroviaires et la réalisation de la deuxième tranche du réseau privé métropolitain en fibre optique qui permettra de mailler les 25 communes restantes afin de les raccorder au Centre de Supervision Urbain.

Par ailleurs, au-delà des projets et des priorités présentées ci-avant, l'Euro-Métropole a assuré l'exercice de l'ensemble de ses compétences et a soutenu les travaux de voirie sur le territoire métropolitain, bien plus que les sommes transférées par les communes, permettant ainsi une amélioration significative du réseau et la garantie de la sécurité des usagers.

Enfin, grâce aux dispositifs de fonds de concours et du fonds vert, la Métropole a pu accompagner plus de 335 projets dans l'ensemble de ses communes membres.

L'année 2026 verra ainsi la poursuite de l'ensemble de ces engagements pris dans le cadre du PPI 2022-2026 grâce aux propositions de financement présentées dans le présent Rapport d'Orientation Budgétaire concentrant et mobilisant ainsi les capacités financières propres de l'Euro-Métropole. Cela se fera sans recours à l'augmentation fiscale, mais nécessitera une mobilisation significative de l'emprunt.

En effet, le Budget Primitif 2026 s'élèvera, pour son budget principal, à 342 M€, dont 152 M€ pour les seules dépenses d'investissement. Compte tenu de l'impact des contributions au redressement des finances publiques à hauteur de quasi 10 M€, , le recours à l'emprunt est nécessaire à hauteur de 71 M€. A noter, que grâce à la reprise du résultat antérieur, le Budget Annexe Transport qui s'élèvera à 161 M€ ne nécessitera pas pour son équilibre de subvention du Budget Principal.

Enfin, en parallèle de l'achèvement du programme pluriannuel d'Investissement, l'année 2026 va être consacrée à la définition des orientations et des projets de l'Euro-Métropole pour le mandat qui démarre, dans un contexte financier contraint. Ainsi, un nouveau Pacte Financier et Fiscal entre la Métropole avec ses communes membres devra être établi, de même que, d'ici le Budget Primitif pour 2027, l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement pour 2027-2032 et ses modalités de financement.

Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CNRACL	Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DILICO	Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales des Collectivités Territoriales
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotations de Solidarité Communautaire
DSP	Délégation de Service Public
DSIL	Dotations de Soutien à l'Investissement Local
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
ORT	Opération de Revitalisation du Territoire
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PLF	Projet de Loi de finances
PLFSS	Projet de Loi de financement de la sécurité sociale
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	Reste à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TF	Taxes Foncières
TH	Taxe d'Habitation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

I. Le contexte économique, budgétaire et institutionnel pour 2026

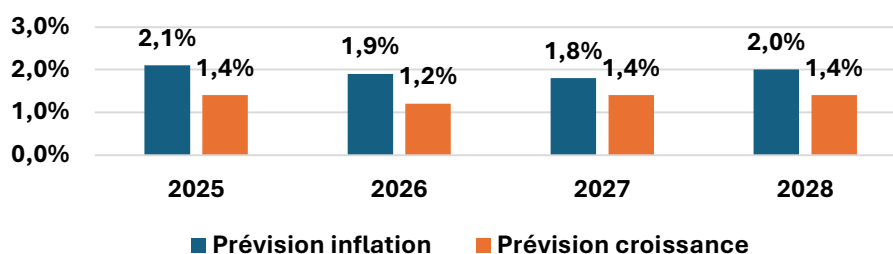
A. Un contexte économique international toujours marqué par des tensions géopolitiques et une incertitude globale

L'année 2025 s'est à nouveau inscrite dans un contexte d'incertitudes, qui a eu des effets sur l'économie mondiale. Outre la poursuite des conflits sur les continents européens et asiatiques (russo-ukrainien et israélo-palestinien), des tensions ont émergé en Amérique et les menaces exercées sur le Groenland intensifient la méfiance européenne à l'égard du continent américain.

Malgré ces événements, la croissance mondiale s'est située aux alentours de 3 % en 2025, marquant toutefois un léger recul par rapport à 2024 (3,2 %). Les prévisions pour 2026 envisagent une stabilisation de ce taux, reflétant une activité économique faiblement dynamique, mais qui pourraient encore se dégrader avec le conflit américano-israélo-iranien, qui a débuté le 28 février dernier et qui embrase l'ensemble du Moyen-Orient, créant des incertitudes majeures et perturbant fortement les livraisons mondiales de gaz et de pétrole avec la fermeture du détroit d'Ormuz.

Au niveau européen, les tendances sont plus basses. En effet, la croissance de la zone euro s'est élevée à + 1,4 % en 2025, tandis que l'inflation était de + 2,1 %, traduisant là-aussi un niveau de croissance modéré, avec des prévisions restant à ces niveaux au moins jusqu'en 2028 selon la Banque Centrale Européenne (BCE).

Anticipations croissance et inflations de la BCE pour la zone euro



Dans le secteur financier, tandis que la FED (Réserve Fédérale) a maintenu des taux directeurs relativement élevés (4,5 % au premier trimestre, puis 3,75 % sur le reste de l'année), la BCE a fixé les siens à 2 %, soit un niveau plus faible qu'aux Etats-Unis. En revanche, la BCE prévoit un maintien au même niveau pour 2026, alors que les taux directeurs de la FED pourraient diminuer à 3,5 %.

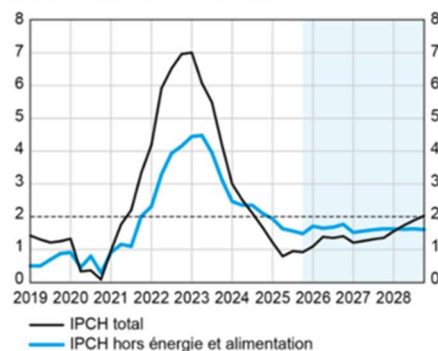
Ces facteurs couplés à l'instabilité politique observée en 2025 et à une demande intérieure limitée ont conduit à une faible croissance économique en France, comprise entre + 0,7 % et + 0,8 %. En effet, la demande mondiale en matière d'exportations reste modérée, et la consommation des ménages reste prudente face à la situation économique, bien qu'elle ait bénéficié de la baisse de l'inflation.

En 2025, cette dernière s'est élevée à environ + 1,2 %, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie de ces dernières années et de la normalisation des prix alimentaires. Pour rappel, elle s'établissait à 2,3 %

en 2024, affichant un net repli par rapport aux années précédentes. Elle devrait rester stable pour 2026.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

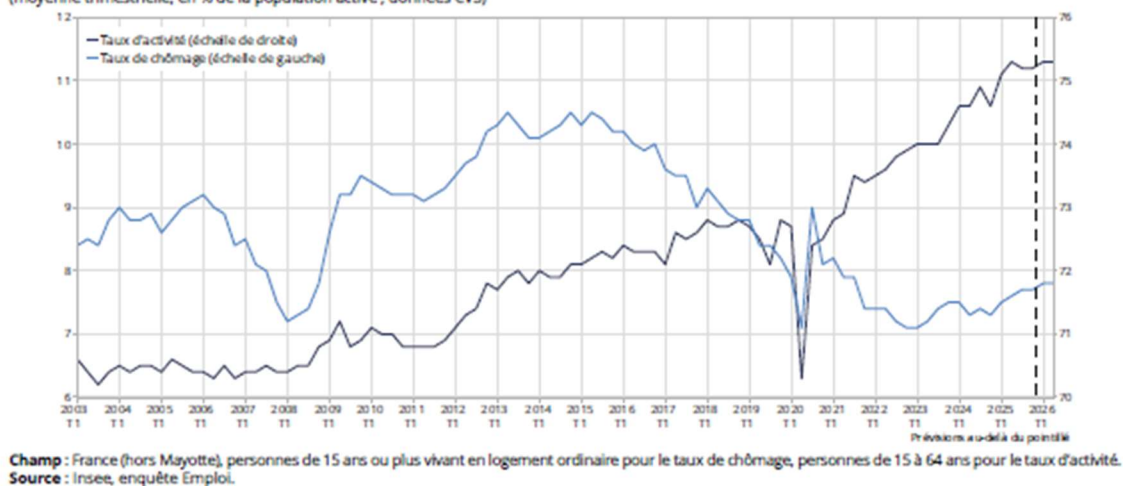
En 2025, le déficit public devrait atteindre 5,4 % du PIB, soit une amélioration par rapport à 2024 (5,8 %), bien que ce niveau reste très éloigné du seuil de 3 % fixé par l'Union Européenne. La dette publique devrait quant à elle tourner autour de 117 % du PIB (contre 60 % préconisés par l'UE). Ces résultats sont dû à une croissance économique plutôt faible, mais aussi à des taux d'intérêts élevés qui pèsent sur le remboursement de la dette.

Les projections du gouvernement pour 2026 tablent sur une amélioration de la situation économique du pays, avec une croissance estimée en légère augmentation (+ 1 %), dopée par une hausse de la consommation des ménages et des exportations. L'inflation s'établirait entre 1,3 % et 1,6 %. Dans cette perspective, le déficit public devrait ainsi diminuer à 5 % du PIB, avec l'objectif de retomber à 3 % dès 2029. En revanche, le niveau de la dette publique ne devrait pas encore s'améliorer, la prévision pour 2026 s'établissant à 118 % du PIB.

Au niveau du chômage, au sens du Bureau International du Travail, il est en très légère hausse par rapport à l'année précédente : en effet, il s'est élevé à 7,5 % de la population active au 2^e trimestre puis 7,7 % au 3^e trimestre 2025. En comparaison, en 2024, il était de 7,3 % au 2^e trimestre et 7,4 % au 3^e trimestre. Il reste ainsi légèrement au-dessus du niveau le plus bas observé ces dernières années (7,1 % fin 2022).

Le taux régional reste quant à lui inférieur à celui constaté au niveau national (7,2 % au 3^e trimestre 2025), affichant même une baisse de 0,1 point entre le 2^e et le 3^e trimestre. La Moselle reflète la tendance régionale, avec un taux de 7,2 % au 3^e trimestre.

► 1. Taux de chômage et taux d'activité au sens du BIT (moyenne trimestrielle, en % de la population active ; données CVS)



En raison du contexte international, l'ensemble de ces éléments peuvent être amenés à évoluer en fonction de l'intensification du conflit actuel au Moyen-Orient.

B. Le contexte budgétaire national

1. Un contexte politique et institutionnel impactant les collectivités locales

La Loi de finances pour 2026 a pour objectif de réduire le déficit public national à 5 % du PIB, contre 5,8 % en 2024. Le gouvernement maintient pour trajectoire d'atteindre les 3 % de déficit public d'ici 2029 pour respecter le critère de Maastricht. Pour ce faire, l'Etat mise sur une augmentation des recettes fiscales ainsi que sur une baisse des dépenses.

Selon la Loi de finances pour 2026, la contribution des collectivités et de leurs groupements au redressement des comptes publics est de l'ordre de **2 Md€**. L'effort porte principalement sur les EPCI et les régions, les communes et les départements étant davantage épargnés cette année.

Il est à noter que ces mesures sont plus limitées que les annonces initiales du gouvernement, qui visaient une contribution des collectivités de l'ordre de 5 à 6 Md€ dans la première monture du projet de Loi de finances.

2. La Loi de Finances pour 2026 poursuit l'effort budgétaire engagé par la Loi de Finances pour 2025

Après une forte réduction des crédits de paiement de 2,5 Md€ en 2024 à 1 Md€ en 2025, la Loi de finances pour 2026 poursuit la réduction du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « **fonds vert** », de **27 % en 2026**, la portant à **837 M€**. Cette mesure constitue un frein aux projets des collectivités territoriales et ralentira mécaniquement leurs dépenses d'investissement pour les années à venir.

Le **dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)**, instauré par la Loi de finances pour 2025, constitue un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités et de leurs groupements. Pour rappel, en 2025, il reposait sur une enveloppe d'1 Md€, répartie à hauteur de 270 M€ pour les régions, 220 M€ pour environ 50 départements, 255 M€ pour 130 EPCI et 255 M€ pour 1 800 communes. Le DILICO de 2025 sera reversé à compter de 2026 aux collectivités contributives par tranches de 30 % pendant 3 ans, les 10 % restants étant destinés aux dispositifs de péréquation. Le gouvernement prévoyait dans son projet de Loi de finances pour 2026 de doubler le prélèvement du DILICO à 2 Md€. Or la Loi de finances définitive a réduit ce « DILICO 2 » à 740 M€ tout en excluant les communes de l'assiette. Pour 2026, la contribution de l'Euro-Métropole de Metz est inscrite dans l'attente de sa notification à hauteur de la ponction pour 2025, soit **1,2 M€**. En parallèle, elle se verra reverser 30 % de la contribution de 2025 au cours de l'exercice 2026, soit **355 k€**. Ainsi, le coût net du DILICO serait donc de l'ordre de **828 k€**.

La Loi de finances prévoit également un **écrêtement sur la compensation liée à l'exonération partielle de 50 % des locaux industriels**. Cette compensation fiscale, versée par l'Etat depuis la réduction de 50 % de la base fiscale des locaux industriels à la suite de la réforme décidée par l'Etat en 2020, sera ponctionnée à hauteur de **19,3 %** de l'allocation compensatrice de taxe foncière et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et plafonnée à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est à noter que le projet de Loi de finances initial proposé par le gouvernement prévoyait une baisse plus forte de cette compensation, à hauteur de 25 %. S'agissant de l'Euro-Métropole de Metz, cet écrêtement est estimé à environ **850 k€ sur un montant de compensation de 4,4 M€ en 2025, portant le produit 2026 à 3,6 M€**.

Par ailleurs, la LFI 2026 reconduit la réduction de la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** entamée par la LFI 2025. Cette réduction se poursuit en 2026, en moyenne de - 17,5 % sur l'ensemble du bloc communal (- 130 M€ à l'échelle nationale). Toutefois, pour ce qui la concerne, l'Euro-Métropole verra en 2026 la suppression totale du produit, soit une perte de recette de plus de **2,5 M€** par rapport à 2025. Pour mémoire, cette dotation qui s'élevait à 3,6 M€ en 2024 avait déjà subi une baisse significative du fait de la LFI 2025 (- 30 %) et avait été perçue à hauteur de 2,5 M€ en 2025.

Contrairement à la Loi de finances pour 2025 et aux propositions initiales du gouvernement en 2026, la LFI 2026 **ne prévoit pas de gel** de la **fraction de TVA nationale** reversée par l'Etat aux EPCI. L'Euro-Métropole pourrait donc bénéficier en 2026 d'une légère dynamique de son produit à hauteur de la progression de la TVA sur l'exercice 2025. Pour rappel, cette recette compense aux EPCI la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Enfin, il convient de rappeler la **poursuite de la hausse des taux de cotisation employeurs** au titre de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (**CNRACL**), décidée en 2025 (+ 3 points). Cette cotisation, dont le taux était fixé en 2024 à 31,65 %, est passée à 34,65 % en 2025 et atteindra 37,65 % en 2026, 40,65 % en 2027 et 43,65 % en 2028. L'impact de cette augmentation de 3 points pour l'Euro-Métropole de Metz est chiffré à environ **850 k€** pour 2026.

S'agissant du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)**, la LFI prévoit l'harmonisation du calendrier de perception du FCTVA sur l'année N+1 (et non plus N pour une partie des EPCI). Cette mesure a pour conséquence de donner lieu à une année blanche pour ces EPCI, décalant tant budgétairement qu'en termes de trésorerie la perception du FCTVA. Pour la Métropole, cette mesure se traduit par un **manque à gagner** en section d'investissement de l'ordre de **8,5 M€ au titre de 2026**, même si la collectivité bénéficiera du reliquat de FCTVA au titre des mois de novembre et décembre 2025 (4,5 M€).

Enfin, les **valeurs locatives des locaux industriels**, qui étaient jusqu'alors indexées sur l'inflation (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé Hors Tabac de novembre N-1 à novembre N), sera à compter de 2027, indexée sur la grille des tarifs professionnels. Cette mesure affectera la revalorisation automatique des bases fiscales des locaux industriels même s'il est difficile de réaliser des simulations à ce jour.

En conclusion, sur l'exercice 2026, l'impact global pour Metz Métropole s'élèverait à près de 5,8 M€ sur la section de fonctionnement et à 8,5 M€ sur la section d'investissement.

C. Le contexte institutionnel métropolitain : le soutien aux communes membres et la poursuite des mutualisations

Après s'être engagée en 2012 dans un premier processus de mutualisation par la création de la Direction Commune des Systèmes d'Information, l'Euro-Métropole a adopté le 07 mars 2016, après concertation avec l'ensemble de ses communes membres, son schéma de mutualisations de services.

Ce schéma de mutualisation s'inscrivait autour de trois axes, à savoir :

- Une mutualisation structurelle entre les services de la Métropole et ceux de la Ville de Metz,
- Une mutualisation à la carte qui peut être structurelle ou non pour les communes qui souhaiteraient s'engager vers une mutualisation pérenne,
- Une plateforme de services qui permette de répondre à des besoins ponctuels de toutes les communes membres.

Depuis, de nombreuses mutualisations ont été opérées entre l'Euro-Métropole et la Ville de Metz et diverses prestations de services ont été mises en place à l'attention des communes. Ces mises en œuvre se sont poursuivies de manière significative depuis 2020 :

Ainsi, **les mutualisations** opérées entre l'Euro-Métropole et la Ville de Metz sont les suivantes :

- Les services informatiques et géographiques en 2012,
- Le service en charge de la recherche de partenariats financiers en 2017,
- Les Directions des Ressources Humaines, des Achats et de la Commande Publique, des Finances, du Contrôle de Gestion externe et les Directions Générales Adjointes qui les pilotent, en 2018, ainsi que plusieurs missions techniques liées à la voirie,
- La Direction de la Transition Ecologique au 1^{er} avril 2023,

- Les Directions de la Communication, du Cabinet et du Centre de Supervision Urbain de la Direction du Territoire connecté au 1^{er} janvier 2024,
- La Direction des Affaires Juridiques et Assurances au 1^{er} mai 2025,
- La Direction de l'Urbanisme, la Direction des Affaires Foncières et Immobilières, la Direction de l'Aménagement, la Direction Administrative et Financière ainsi que le Directeur Général Adjoint Urbanisme et Territoire au 1^{er} septembre 2025.

Pour l'ensemble de ces mutualisations, les charges de personnel sont supportées en totalité par l'Euro-Métropole et remboursées par la Ville de Metz, par imputation sur l'attribution de compensation, sur la base de clés de répartition reflétant pour chaque service commun la part d'activité pour chacune des deux collectivités.

En parallèle, l'Euro-Métropole de Metz a travaillé à la **création d'une offre de prestations de services à destination des communes membres** ; ainsi, outre le prêt de matériel aux communes, des prestations sont proposées en matière d'informatique, de commande publique, ainsi que de ressources humaines :

- 33 communes ont souhaité bénéficier de la mise à disposition d'un **site internet** adapté à leurs besoins et 44 communes accèdent à une **plateforme commune de services** à destination des habitants. Celle-ci permet à chaque usager de solliciter, par le biais d'un même formulaire, l'administration pour des démarches qui sont soit de la compétence de leur commune, soit de celle de la Métropole. Cette démarche simplifie largement la relation administration-administré dans les domaines couverts,
- Concernant la commande publique, les communes peuvent adhérer à **67 marchés passés en groupements de commandes** dont 19 intègrent des communes membres autres que la Ville de Metz. Les marchés regroupant le plus grand nombre de communes membres sont la fourniture de gaz, de sacs de collectes de déchets, de sel de déneigement, la fourniture et livraison de papier à imprimer et la réalisation de traitements et fourniture de pièges afin de lutter contre les insectes nuisibles.

Les communes peuvent également **profiter de la plateforme de publication des marchés de Metz Métropole**, et, ponctuellement, d'assistance à la rédaction de leurs marchés.

- Depuis 2023, les communes ont également **la possibilité de bénéficier d'un service de remplacement d'agent administratif polyvalent**. L'agent a été recruté par la Métropole, et il a bénéficié d'une formation, effectuée en partie dans les communes intéressées. En 2025, 17 remplacements ont été effectués pour un total de 844 heures, notamment dans les communes de Chesny, Marieulles, Coin-sur-Seille, Jussy, Saulny, et Lessy.
- L'offre s'est également étendue depuis le **1er janvier 2025** car les communes ont la possibilité de recourir au **service intercommunal de police municipale** pour des besoins récurrents ou ponctuels dans le cadre de conventions entre la Métropole et les communes concernées.

Il peut enfin être souligné que, dans ses préconisations en matière d'optimisation de la dépense publique, la Cour des Comptes identifie la mutualisation des compétences, et notamment des fonctions supports, comme une bonne pratique qui doit être développée. L'Euro-Métropole et ses communes membres sont donc déjà bien engagées dans cette démarche.

II. Les orientations budgétaires de l’Euro-Métropole de Metz

A. Le cadre général du budget 2026

1. L’économie générale du budget 2026

Jusqu’en 2025, l’Euro-Métropole était parvenue à préserver des finances solides, soutenues par un contexte économique favorable. Toutefois, les effets de la Loi de finances pour 2025 ont déjà fortement pesé sur le budget métropolitain. Les mesures adoptées ont en effet affecté à la fois les dépenses, notamment avec la mise en place du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), et les recettes, à travers le gel de la fraction de TVA. Par ailleurs, la montée en puissance du Programme Pluriannuel d’Investissement chaque année depuis 2023 a rendu nécessaire un recours accru à l’emprunt, entraînant une hausse des échéances de remboursement. Ces différentes contraintes se prolongent en 2026 et fragilisent à nouveau l’équilibre du budget primitif.

Dans ce contexte, il a été nécessaire d’ajuster certains niveaux de dépenses, notamment de subventions à des partenaires, afin de permettre la poursuite des politiques portées par la Métropole dans le contexte financier contraint lié à la contribution au redressement des finances publiques.

Le Budget Primitif 2026 fera face à un important changement de paradigme par rapport aux exercices précédents. En effet, si jusqu’ici la collectivité avait pu faire face aux diverses mesures qui ont impacté les budgets locaux ces dernières années (hausse des prix de l’énergie, participation au redressement des finances publiques, suppression ou diminution de ressources fiscales ...), l’exercice 2026 sera encore fortement impacté par plusieurs mesures exogènes et endogènes. En outre, l’Euro-Métropole est confrontée à un important « effet ciseaux », avec des dépenses qui augmentent fortement tandis que ses recettes ont tendance à stagner voire à diminuer sous l’effet de la participation des collectivités aux mesures de redressement des comptes publics, venant ainsi dégrader l’épargne brute de manière importante.

Comme vu précédemment, la Loi de Finances Initiale pour 2026 prévoit à nouveau de faire participer les collectivités à l’effort national de réduction du déficit et de la dette publique. Dans ce cadre, dans l’attente de la notification définitive de l’Etat, le DILICO est reconduit au même niveau que 2025 soit environ 1,2 M€. A noter que dans le Projet de Loi de Finances, ce montant aurait dû tripler. La LFI vient également ponctionner l’enveloppe des variables d’ajustement, et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle sera amputée en totalité pour l’Euro-Métropole de Metz soit -2,55 M€ par rapport à 2025. En investissement, la modification du mode de perception du fonds de compensation de la TVA entraîne un manque à gagner de 8,5 M€ pour l’exercice 2026 (hors reliquat à percevoir de 2025). En matière de fiscalité, la baisse de l’inflation conduit à une dynamique plus faible des recettes, la revalorisation des bases fiscales étant assise sur cette évolution. Enfin, l’augmentation de trois points de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) continue de peser sur le budget de l’Euro-Métropole.

Le contexte international avec le conflit au Moyen-Orient risque de produire des effets sur le budget de l'Euro-Métropole, notamment sur la flambée des prix de l'énergie. A ce stade, ces impacts ne sont pas encore précisément évalués, notamment dans la durée, et ne sont donc pas pris en compte dans l'équilibre global. En revanche, des redéploiements de crédits devront probablement être effectués en cours d'année afin de faire face à la flambée des prix. A noter, toutefois, que les hausses qui pourraient intervenir sur le gaz ou l'électricité seraient sans impact sur le budget en raison des marchés actuels qui encadrent les tarifs.

En parallèle, depuis 2025, le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026 est entré en phase de finalisation (Pavillon de la Biodiversité, construction de la piscine métropolitaine, verdissement des flottes de bus et de véhicules de collecte, redynamisation du quartier Outre-Seille...), entraînant une forte augmentation des dépenses d'investissement, passant même la barre des 100 M€ de dépenses réelles en 2025. Dans ce cadre, et malgré la mobilisation de l'autofinancement et des ressources propres, il a été nécessaire de recourir à l'emprunt afin de financer cette montée en puissance. Ainsi, l'emprunt a été fortement mobilisé en 2025, avec 45 M€ empruntés sur le Budget Principal et 12 M€ sur le Budget Annexe Transports Publics. Ces emprunts, nécessaires à la réalisation de nombreux projets, auront néanmoins un impact certain sur le Budget Primitif 2026, avec une hausse des échéances de remboursement du capital et des intérêts.

L'ensemble de ces éléments conduit à une forte dégradation de l'épargne brute, venant également diminuer la capacité d'autofinancement des projets de l'Euro-Métropole. Ainsi, le levier du recours à l'emprunt sera à nouveau fortement mobilisé en 2026.

En termes de périmètre, l'exercice 2026 ne verra pas d'intégration de nouvelle commune.

Enfin, il est à noter que compte tenu du vote tardif du budget 2026, la reprise anticipée du résultat 2025 est intégrée. A ce jour, ce dernier est estimé à environ + 2,9 M€ sur le Budget Principal, soit un niveau comparable à celui repris lors de l'exercice précédent (+ 2,7 M€) mais néanmoins bien inférieur à celui constaté en milieu de mandat (+ 17 M€ en 2022 et + 18,4 M€ en 2023). Ainsi, il n'y aura pas de Budget Supplémentaire, mais une Décision Modificative qui, en l'absence de recettes nouvelles, permettra uniquement de prendre en compte d'éventuels ajustements.

2. L'équilibre prévisionnel du BP 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT								
	BP 2025	DOB 2026	évo		BP 2025	DOB 2026	évo	
Dépenses réelles	183 M€	190 M€	3,83%	Recettes réelles	205 M€	204 M€	-0,49%	
Dépenses d'ordre	24 M€	30 M€	25,00%	Recettes d'ordre	4 M€	13 M€	225%	
				Reprise résultat n-1		3 M€		
Total dépenses de fonctionnement	207 M€	220 M€	6,28%	Total recettes de fonctionnement	209 M€	220 M€	5,26%	
Virement à la section d'investissement	2 M€	0,3 M€	-85%					
Épargne brute	20 M€	14 M€	-30,00%					

SECTION D'INVESTISSEMENT								
	BP 2025	DOB 2026	évo		BP 2025	DOB 2026	évo	
Dépenses réelles	119 M€	139 M€	16,81%	Recettes réelles	47 M€	51 M€	8,51%	
Dépenses d'ordre	13 M€	22 M€	69,23%	Recettes d'ordre	33 M€	39 M€	18,18%	
Restes à réaliser		13 M€		Restes à réaliser		8 M€		
Reprise résultat n-1		11 M€		Affectation de résultat		16 M€		
Total dépenses d'investissement	132 M€	185 M€	40,15%	Total recettes d'investissement	80 M€	114 M€	42,50%	
Besoin d'emprunt	52 M€	71 M€	36,54%					

La section de fonctionnement voit ses dépenses augmenter sous l'effet des mesures de la Loi de Finances (augmentation des cotisations de la CNRACL), de la hausse du remboursement des intérêts d'emprunt et de l'évolution de la masse salariale. En parallèle, les recettes de fonctionnement évoluent plus modérément, du fait d'un faible dynamisme fiscal et de ponctions importantes sur les recettes de compensation fiscales. Dans ce contexte, et dans un objectif de maintien des taux d'imposition, de plus fortes économies ont dû être réalisées afin de respecter l'équilibre de la section.

Ainsi, la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 220 M€, dont 204 M€ de recettes réelles et 190 M€ de dépenses réelles, dégageant ainsi une épargne brute de 14 M€.

En investissement, après une augmentation importante entre 2024 et 2025, une nouvelle hausse d'environ 17 % des dépenses réelles est prévue, marquant la dernière étape de réalisation du PPI 2022-2026. Elles devraient ainsi s'élever à 139 M€ contre 115 M€ au BP 25. Ce montant important, conjugué au décalage du versement du FCTVA, conduit à l'inscription d'un emprunt d'équilibre plus élevé qu'en 2025 (71 M€).

L'ensemble de ces éléments explique la baisse de l'épargne brute, qui diminue significativement par rapport à l'exercice précédent. En conséquence, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est quasi nul.

3. Les principales prévisions d'évolution de dépenses et de recettes

a. Les principales évolutions de dépenses

■ La masse salariale

Les dépenses de personnel seront en augmentation de + 5 %, principalement en raison de l'augmentation du taux de cotisation employeur à la CNRACL, à hauteur de 3 points par an jusqu'en

2028.

En outre, la comptabilisation en année pleine de la mutualisation des Directions de l'Urbanisme et des Affaires Juridiques et des Assurances courant 2025 aura un impact important en 2026, compensée par une diminution de l'attribution de compensation versée à la Ville de Metz.

De nouveaux postes ont été créés au cours de l'exercice 2025, afin de répondre à la mise en œuvre des politiques publiques qui produiront des effets en 2026 du fait de leur comptabilisation en année pleine. En outre, dans un souci d'économie afin de préserver les équilibres budgétaires, seuls 3 postes seront créés en 2026.

Enfin, les dépenses de personnel prennent en compte l'impact du glissement vieillesse-technicité, ainsi que la revalorisation de l'IFSE en année pleine, liée à la suppression de l'allocation versée auparavant chaque mois d'août.

■ **L'impact du recours à l'emprunt sur les charges financières**

La poursuite de la montée en puissance du PPI en 2025 a conduit l'Euro-Métropole à recourir plus largement à l'emprunt afin de financer ses investissements. Ainsi, ce sont 45 M€ qui ont été empruntés pour le budget principal, et 12 M€ pour le budget annexe Transports Publics. Leur souscription, qui a été rendue possible par un endettement faible, produit néanmoins des effets sur le budget 2026.

S'agissant des intérêts, les crédits relatifs à leur remboursement devraient passer de 1,6 M€ en 2025 à environ 3,3 M€ pour 2026, soit un doublement des échéances lié à la prise en compte des emprunts contractés en 2025 ainsi qu'à la mobilisation prévue d'un nouvel emprunt mi 2026.

Concernant le capital, le montant remboursé passerait de 4,6 M€ en 2025 à 7,5 M€ en 2026 (hors crédits long terme renouvelables). De même ce montant intègre un montant de 1,5 M€ relatif l'emprunt qui sera contracté mi-2026.

■ **Le développement des politiques publiques**

En matière de fonctionnement :

Au-delà de l'évolution liée à la masse salariale, les dépenses de fonctionnement augmentent sous l'effet du développement des politiques publiques. L'ouverture de la piscine métropolitaine, prévue en septembre 2026, générera ainsi de nouveaux coûts liés à la gestion et à l'entretien de l'équipement. En matière de sécurité, la mise en place du Centre de Supervision Urbain s'est accompagnée du déploiement d'un réseau privé métropolitain destiné à raccorder l'ensemble des caméras installées dans les communes, et dont les coûts d'entretien sont importants et augmentent au fur et à mesure des nouveaux raccordements de communes. Par ailleurs, l'aménagement de nouveaux locaux à déchets dans l'hypercentre de la Ville de Metz nécessite des crédits importants, tant pour la location des biens immobiliers que pour leur aménagement.

Enfin, après plusieurs années de hausse, les cotisations relatives aux assurances augmenteront à nouveau en 2026, tant en raison de l'augmentation du périmètre à assurer qu'en raison de l'augmentation générale des cotisations.

En matière d'investissement :

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026, adopté lors du conseil métropolitain du 13 décembre 2021, a fixé les grandes priorités du mandat et les principaux projets qui en ont découlé.

D'un montant initial de près de 400 M€ sur le budget principal et les budgets annexes, il a depuis fait l'objet de révisions afin de tenir compte de certaines augmentations de prix, ou parfois de l'évolution du projet.

Au 31 décembre 2025, près de 260 M€ avaient été mandatés, dont près de la moitié sur le seul exercice 2025, ce qui illustre la montée en puissance du PPI sur cette fin de mandat, et explique la hausse importante des dépenses d'investissement précédemment constatée.

Pour 2026, ce sont environ 141 M€ qui devraient être inscrits au budget primitif, dont 95 M€ sur le Budget Principal et 46 M€ pour le budget annexe Transports Publics.

Sur le Budget Principal, les projets mobilisant la majeure partie des crédits concernent la finalisation de la piscine intercommunale (11,5 M€), la requalification de l'Opéra-Théâtre (8,6 M€), la requalification des voiries (9,9 M€), la conversion de la flotte de véhicules de collecte (4,9 M€), le renouvellement des systèmes d'information (5,4 M€), la création d'une passerelle piéton-vélo au-dessus de la digue de Wadrineau (7,2 M€) ou encore le Programme de Renouvellement Urbain (2,9 M€).

Sur le budget annexe Transports Publics, les travaux de création d'une troisième ligne Mettis se poursuivront (20 M€) et les crédits permettant le paiement des dernières factures liées à la prolongation de la ligne de Mettis A sont prévues à hauteur de 1,16 M€. En parallèle, 20,2 M€ permettront de verdir la flotte de véhicules.

b. Les principales évolutions de recettes

■ **Des recettes fiscales soumises à la conjoncture économique**

L'évolution des recettes fiscales pour 2026 s'inscrit dans la continuité de la tendance observée en 2025, marquée par un ralentissement de l'activité économique. Celui-ci s'explique notamment par un fléchissement de la consommation, qui affecte la fraction de TVA nationale reversée aux EPCI, ainsi que du recul significatif de l'inflation amorcé depuis 2024.

Par conséquent, les prévisions de recettes fiscales pour 2026 confirment le coup d'arrêt de 2025 après les années 2022 à 2024 caractérisées par une inflation élevée et une forte dynamique des recettes. Malgré l'environnement économique contraint, l'Euro-Métropole de Metz maintiendra **en 2026 les taux d'imposition** sur leur niveau 2025.

- **Fiscalité ménages :**

Taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants

Taxe d'habitation	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	1 114 314	2 429 056	1 924 281	878 385	670 000
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	149 349	180 345	301 694	244 377	180 000
Total TH	1 263 663	2 609 401	2 225 975	1 122 762	850 000
Evolution N/N-1	-12,41%	106,50%	-14,69%	-49,56%	-24,29%

Taxes foncières	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	6 741 095	7 165 609	7 450 749	7 605 734	7 717 300
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	124 079	145 307	145 730	132 545	133 000
Taxe additionnelle à la TFPNB	266 401	331 123	318 303	297 714	298 200
Total TF	7 131 575	7 642 039	7 914 782	8 035 993	8 148 500
Evolution N/N-1	9,04%	7,16%	3,57%	1,53%	1,40%

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que la **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** est automatiquement indexée sur la variation positive de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) constatée sur un an au mois de novembre. Les bases d'imposition seront peu dynamiques en 2026 par rapport aux exercices précédents ; en effet elles ne seront revalorisées qu'à hauteur de **+ 0,8 %**, ce qui résulte du fort recul de l'inflation.

	2022	2023	2024	2025	BP 2026
<i>Revalorisation automatique des bases (inflation IPCH hors tabac novembre N/N-1)</i>	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%	0,80%

Pour mémoire, cette revalorisation conditionne notamment le niveau de la taxe foncière sur les propriétés bâties portant sur les ménages, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants.

L'évolution **physique des bases**, traduisant la différence entre la valeur locative créée par les nouvelles constructions et la valeur locative détruite par les démolitions et dissolutions, est estimée en progression de l'ordre de **0,6 %** pour les propriétés bâties.

Ainsi, en cumulant la revalorisation automatique et l'évolution physique des bases d'imposition, ces recettes fiscales devraient augmenter de près de **1,4 %** sur l'exercice 2026. La prévision des taxes foncières est donc attendue à **8,083 M€**.

Néanmoins, il convient en parallèle de tenir compte de la **volatilité du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)**, qui ont fait l'objet d'un fort recul entre 2024 et 2025 (- 50 %). Il s'agit toutefois de tempérer partiellement cette baisse, une partie résultant de la réforme de recentrage de la taxe d'habitation sur les locaux non professionnels, votée en Loi de finances pour 2025, et qui a donné lieu à une compensation fiscale au profit de la métropole à hauteur de 173 k€. La baisse du produit restante est expliquée majoritairement par les dégrèvements massifs accordés en 2023 et en 2024 par la DGFIP et pris en compte qu'en 2025, conduisant à une comptabilisation tardive de ces dégrèvements et à une réduction concomitante des bases d'imposition définitives de 2025. Au vu de ces éléments, il y a lieu d'être prudent concernant l'estimation des produits de taxe d'habitation de l'exercice 2026, fixée à **0,85 M€**, dans l'attente de la stabilisation des bases d'imposition.

Fraction de TVA nationale versée aux EPCI :

Depuis la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP), puis celle de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), une nouvelle recette, sur laquelle la Métropole n'a aucune prise ni pouvoir de taux, représente une importante proportion de ses ressources (plus de 30 % des recettes réelles de fonctionnement) : la **fraction de TVA nationale**. Cette fraction de TVA nationale reversée aux collectivités évolue désormais en fonction du montant de TVA encaissée par l'Etat au titre de l'exercice N-1. Or, la Loi de finances pour 2025 avait gelé l'enveloppe de TVA des collectivités et de leurs groupements pour la seule année 2025, limitant ainsi la perception du produit de 2025 au montant définitif de 2024. Pour 2026, une progression modérée de la TVA, estimée à environ 0,2 % devrait néanmoins bénéficier aux collectivités et à leurs groupements.

Dans l'attente des données définitives fournies par l'Etat au titre de la TVA nationale et de sa répartition locale, il est proposé de prévoir un produit proche de l'atterrissage budgétaire de 2025. Les sommes destinées à Metz Métropole sont ainsi retenues à **59,3 M€ dont 16,35 M€ en compensation de la CVAE et 42,95 M€ en compensation de la TH**.

Fraction de TVA nationale	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Compensation de la CVAE	15 111 261	16 969 222	16 951 681	16 957 328	16 353 600
Compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales	38 916 294	42 636 669	42 624 155	42 738 614	42 954 300
Total fraction de TVA	54 027 555	59 605 891	59 575 836	59 695 942	59 307 900
Evolution N/N-1		10,32%	-0,05%	0,20%	-0,65%

▪ Fiscalité professionnelle :

La **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) est un impôt économique calculé sur la valeur locative des biens immobiliers utilisés par l'entreprise pour les besoins de son activité et soumis à la taxe foncière. Il est proposé de retenir une hypothèse **d'actualisation des bases de + 2,3 %¹**, comportant l'évolution des tarifs des locaux professionnels et l'évolution physique des bases de CFE, ce qui porterait le produit à 25,9 M€.

CFE	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	21 759 755	23 483 092	24 390 346	25 327 393	25 900 000
Evolution N/N-1	5,99%	7,92%	3,86%	3,84%	2,26%

S'agissant de la **Taxe sur les Surfaces Commerciales** (TASCOM), il est proposé, au titre du principe de prudence, d'anticiper un recul du produit de l'ordre de 4 % en 2026 par rapport aux produits de 2025. En effet, après de forts dégrèvements en 2023 (154 k€), l'évolution de ce produit est à la baisse continue depuis 2023. Les dégrèvements constatés en 2024 et 2025 sont quant à eux stables, à hauteur de 11 k€. Au regard de ces éléments, il y a lieu de prévoir **4,135 M€ de produit de TASCOM** et **60 k€ en dépenses** au titre des dégrèvements, permettant de couvrir à la fois les dégrèvements de TASCOM et de taxe sur la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

¹ Les règles d'actualisation des bases des locaux professionnels diffèrent de celle des locaux d'habitation.

TASCOM	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	3 851 780	4 434 874	4 335 183	4 310 455	4 134 500
Evolution N/N-1	8,89%	15,14%	-2,25%	-0,57%	-4,08%

Concernant l'**Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER)**, l'article 1635-0 quinquies du Code Général des Impôts (CGI) précise que les montants et tarifs de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux sont revalorisés chaque année comme le taux prévisionnel, associé au projet de Loi de finances de l'année, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année. Ainsi, la progression sur l'exercice 2026 ne saurait dépasser + 0,8 % de l'atterrissage budgétaire de 2025. Or, l'année 2025 (2,48 M€) a été marquée par une forte progression du produit par rapport à 2024 (+ 35 %), en raison du déploiement de transformateurs électriques sur le territoire. Il est donc proposé de retenir une progression du produit de 1,3 %, donnant lieu à une prévision budgétaire de **2,514 M€**.

IFER	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Production d'électricité photovoltaïque	4 747	4 950	5 071	5 162	5 000
Production d'électricité hydraulique	9 600	10 013	10 263	10 449	10 000
Transformateurs électriques	594 354	808 694	635 413	1 209 200	1 233 000
Stations radioélectriques	784 975	863 121	995 013	1 056 137	1 050 000
Centrales électriques	169 013	176 284	180 699	183 971	200 000
Canalisations de gaz	7 630	7 957	8 163	8 312	8 000
Canalisations des transports chimiques	7 832	8 164	8 366	8 511	8 000
Total IFER	1 578 151	1 879 183	1 842 988	2 481 742	2 514 000
Evolution N/N-1	1,83%	19,07%	-1,93%	34,66%	1,30%

- **Fiscalité spécialisée :**

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Le taux de TEOM est inchangé depuis 2020 et s'élève à 9,25 %. L'augmentation prévisionnelle du produit est due à la revalorisation forfaitaire des bases indexées sur l'IPCH de **0,8 %** ainsi qu'à l'évolution physique des bases, évaluée à **+ 0,6 %** comme pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit de TEOM prévu pour 2026, estimé à **34,49 M€** permet ainsi de financer en partie les dépenses afférentes à la gestion des ordures ménagères.

TEOM	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	30 004 592	31 979 924	33 184 964	33 997 308	34 490 500
Evolution N/N-1	4,34%	6,58%	3,77%	2,45%	1,45%

Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :

Le produit attendu de cette taxe doit faire l'objet d'une délibération annuelle. Sans intégration de nouvelle commune en 2026, il est envisagé de maintenir son niveau à **1,151 M€**. Une enveloppe de **60 k€ en dépenses** est également prévue pour couvrir les dégrèvements de la TASCOM et de taxe sur la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).

Taxe GEMAPI	2023	2024	2025	BP 2026
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations -état 1386RC	1 127 797	1 127 503	1 127 503	1 151 000
+ Rôles complémentaires et supplémentaires	250	47 703	24 385	0
- Dégrèvements	-100 816	-43 833	-78 421	-60 000
Total GEMAPI	1 027 231	1 131 373	1 073 467	1 091 000
Evolution N/N-1	-11,26%	10,14%	-5,12%	1,63%

Taxe d'aménagement :

Depuis 2018, la Métropole est compétente pour collecter la taxe d'aménagement dont elle reverse 90 % du produit aux communes, les 10 % restants étant destinés à financer des travaux de voirie, conformément à la délibération du Conseil de Metz Métropole en date du 6 novembre 2017 confirmée par le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité de décembre 2021.

Or la taxe d'aménagement a connu une **très forte baisse sur l'exercice 2025**. En effet, l'Euro-Métropole a constaté un fort recul de ses produits de taxe d'aménagement sur l'exercice 2025 (1,02 M€ contre 2,03 M€ en 2024). Par conséquent, le reversement aux communes membres de l'EPCI est très fortement réduit.

Après contact pris avec la DDFIP, plusieurs explications justifieraient cette tendance baissière. En premier lieu, une **réforme récente a décalé le fait générateur de la taxe**, ainsi que les modalités de versement des acomptes, ce qui retarde la perception effective des produits. En effet, la taxe est désormais exigible à compter de l'achèvement fiscal des travaux, et non plus au dépôt de l'autorisation d'urbanisme. Enfin, l'Etat a décidé d'opérer des modifications dans la gestion de cette taxe. D'une part, le **transfert de la gestion de la taxe d'aménagement de la Direction Départementale des Territoires (DDT) vers la DDFIP** pour les autorisations déposées à compter du 01/09/2022 a demandé un temps d'adaptation aux services de la DDFIP pour assurer le traitement des dossiers les plus anciens. D'autre part, la mise en œuvre d'une dématérialisation complète de la taxe via la nouvelle plateforme Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) a entraîné des difficultés de compréhension et d'utilisation pour les usagers.

Concernant les perspectives de redressement du produit de taxe d'aménagement, la DDFIP a émis fin 2025 de nombreux titres à l'attention des contribuables pour rattraper les arriérés, en se concentrant sur les dossiers avec les enjeux financiers les plus significatifs. Les encaissements liés à ces liquidations en masse ne seront toutefois **comptabilisés que courant 2026** par l'Euro-Métropole et reversés par conséquent en 2026 ou 2027 aux communes.

C'est pourquoi il est proposé de réaliser des prévisions très prudentes, à savoir **800 k€ pour l'encaissement des recettes** et **720 k€ pour le reversement aux communes**. Les crédits seront ajustés en conséquence au cours de l'exercice lorsque le redressement des produits aura été constaté.

Taxe d'aménagement	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Produit Métropole	4 017 257	4 034 675	2 029 731	1 019 681	800 000
Evolution (%)	15,31%	0,43%	-49,69%	-49,76%	-21,54%
Reversement aux communes et remboursement dégrèvements	3 400 798	2 643 693	3 418 857	1 020 627	720 000
Evolution (%)	23,88%	-22,26%	29,32%	-70,15%	-29,46%

Accise sur l'électricité, anciennement Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :

Le Pacte Fiscal et Financier de Solidarité voté en décembre 2021 confirme le dispositif de reversement de 50 % du produit de l'accise sur l'électricité, jusqu'alors dénommée **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** (TCCFE), perçue par la Métropole, aux communes sur le territoire desquelles la taxe est levée, déduction faite de la compensation opérée pour les communes qui avaient déjà instauré cette taxe.

Accise sur l'électricité	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Accise sur l'électricité	992 134	1 146 742	1 303 788	1 053 524	1 000 000
Evolution N/N-1	15,20%	15,58%	13,69%	-19,20%	-5,08%
Reversement aux communes	472 267	572 996	637 178	501 063	480 000
Evolution N/N-1	15,19%	21,33%	11,20%	-21,36%	-4,20%

Les recettes 2025 ont connu une baisse à la suite de la décision d'une commune de ne plus autoriser la Métropole à percevoir le produit pour son compte. Il est ainsi proposé de retenir des prévisions pour le budget primitif 2026 de **1 M€** pour la perception du produit et de **480 k€** pour le versement aux communes.

Versement Mobilité (VM) :

En raison de la crise inflationniste et énergétique, des hausses significatives des salaires ont été constatées en 2022 et 2023 donnant lieu à un fort dynamisme du produit de VM (respectivement + 13,7 % et + 7,77 % sur le ressort territorial de Metz Métropole).

Cependant, le projet de Loi de finances pour 2026 estime une croissance de la masse salariale du secteur privé plus contenue, à hauteur de + 1,8 % en 2025 et à + 2,3 % en 2026. Ce **ralentissement national** se traduit également sur le plan local, le produit de VM de l'Euro-Métropole de Metz n'ayant augmenté que de + 2,28 % entre 2023 et 2024 et de + 2,5 % entre 2024 et 2025.

En parallèle, il convient d'anticiper le potentiel départ en 2026 de structures redevables de montants significatifs de VM sur le ressort territorial métropolitain, en l'occurrence le départ de la clinique Claude Bernard. C'est pourquoi il est proposé de retenir une prévision budgétaire de **58 M€** au titre de l'exercice 2026.

Versement Mobilité	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Produit VM	51 220 674	55 201 148	56 460 335	57 873 954	58 000 000
Evolution N/N-1	13,70%	7,77%	2,28%	2,50%	0,22%

- **Les dotations et compensations de l'Etat**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :

La LFI 2026 fixe l'enveloppe de DGF à 27,4 Md€. Comme pour la LFI pour 2025, une augmentation de la dotation de péréquation des communes de 290 M€ a été approuvée, à savoir + 140 M€ de Dotation

de Solidarité Urbaine (DSU) et + 150 M€ de Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Quant à la Dotation Nationale de Péréquation (DNP), elle serait maintenue au niveau de 2025.

S'agissant des enveloppes de DGF des EPCI, l'accroissement de la **dotations d'intercommunalité**, d'un montant de 90 M€, est financé par un écrêtement sur la **dotations de compensation**. Il est à noter que la dotations de compensation diminue de manière récurrente, de l'ordre de -2 % par an. L'exercice 2025 a cependant donné lieu à une réduction plus marquée, à savoir - 3,63 %.

Ainsi, en se basant sur un écrêtement de 4 % par rapport au montant de DGF notifié en 2025, la prévision pour 2026 de la dotations de compensation est ramenée à **16,67 M€**. En parallèle, il est proposé de maintenir l'évolution de la dotations d'intercommunalité à hauteur de + 1 %, ce qui constituerait un produit de **6,7 M€**.

Par conséquent, l'hypothèse retenue est une **diminution du volume de la DGF** de 2026 de l'ordre de 2,7 %, soit une prévision de **23,37 Md€**.

	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotations d'intercommunalité	5 990 783	6 073 270	6 214 827	6 635 678	6 700 000
Evolution N/N-1	1,33%	1,38%	2,33%	6,77%	0,97%

	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Dotations de compensation	18 451 867	18 347 120	18 043 503	17 388 299	16 670 000
Evolution N/N-1	-2,13%	-0,57%	-1,65%	-3,63%	-4,13%

	2022	2023	2024	2025	BP 2026
Total DGF	24 442 650	24 420 390	24 258 330	24 023 977	23 370 000
Evolution N/N-1	-1,30%	-0,09%	-0,66%	-0,97%	-2,72%

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :

Lors de la Loi de finances pour 2025, l'Etat a approuvé des ponctions sur les variables d'ajustement versées aux collectivités. Ainsi, l'enveloppe de **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** a été réduite de 150 M€, la portant de 890 M€ en 2024 à 740 M€ en 2025.

La Loi de finances pour 2026 poursuit la réduction de la DCRTP entamée par la Loi de finances pour 2025. Cette compensation fiscale, versée aux collectivités perdantes à l'issue de la suppression de la taxe professionnelle décidée par la Loi de finances pour 2010, a déjà été ponctionnée de 30 % en 2025 (- 429 M€ à l'échelle nationale, - 1,1 M€ pour l'Euro-Métropole de Metz). Cette réduction se poursuit en 2026. Si elle diminue de - 17,5 % en moyenne sur l'ensemble du bloc communal (- 130 M€ à l'échelle nationale), l'Euro-Métropole de Metz subit une suppression totale de la DCRTP perçue soit une perte de 2,55 M€ par rapport à 2025 et de plus de 3,6 M€ depuis 2024.

	2022	2023	2024	2025	BP 2026
DCRTP	3 694 752	3 695 906	3 636 513	2 545 876	0
Evolution N/N-1	0,00%	0,03%	-1,61%	-29,99%	-100,00%

Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) :

Le FCTVA est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces derniers supportent sur leurs dépenses réelles, principalement d'investissement, et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Son taux est fixé à 16,404 % du montant TTC depuis le 1^{er} janvier 2015 et son assiette couvre une liste définie de comptes en section d'investissement et de quelques comptes spécifiques en section de fonctionnement.

Alors que le projet de Loi de finances pour 2026 déposé mi-octobre par le gouvernement prévoyait une suppression du FCTVA sur la section de fonctionnement, cette mesure a finalement été écartée du texte final.

En revanche, la LFI pour 2026 confirme le décalage d'un an de la perception du FCTVA pour les intercommunalités qui perçoivent le FCTVA sur les dépenses de N.

L'uniformisation vers un versement en N+1 a pour conséquence de priver les EPCI de FCTVA sur l'exercice 2026, les dépenses de 2026 ne donnant lieu à une perception du FCTVA que durant l'exercice 2027. Cette **année blanche a un impact significatif** pour l'Euro-Métropole de Metz, estimé à **8,5 M€** sur la section d'investissement, impact d'autant plus significatif que 2027 voit ses prévisions de dépenses d'investissement les plus élevées du PPI et **70 k€** sur la section de fonctionnement (hors versement du solde du FCTVA pour les dépenses constatées en novembre et décembre 2025). Cette mesure obligera les EPCI à dégager davantage d'épargne brute ou à emprunter davantage en 2026 pour équilibrer leur section d'investissement.

- **La reprise de provision**

L'Euro-Métropole a effectué des provisions sur les exercices précédents concernant la garantie d'un crédit-bail à Metz Technopôle. Au vu de l'état du dossier, une reprise à hauteur de 300 k€ peut être réalisée.

- **Besoin d'emprunt**

En conséquence, et comme vu précédemment, un **emprunt d'équilibre d'environ 71 M€** devrait être inscrit afin notamment de financer la finalisation des projets du PPI.

B. Les politiques métropolitaines

1. La transition écologique et énergétique

En matière de transition écologique, l'année 2026 verra la poursuite ou l'achèvement de certaines opérations engagées dans le cadre du PPI 2022-2026.

Les moyens alloués s'inscrivent dans la poursuite des différentes feuilles de route adoptées par l'Euro-Métropole de Metz : Plan Climat Air Energie Territorial adopté en 2023 dont les objectifs sont suivis annuellement, mais aussi mise en œuvre des projets d'aménagement des espaces naturels métropolitains.

Dans cette perspective, l'Euro-Métropole de Metz déploiera un ambitieux programme de formation sur la période 2026-2030 visant à renforcer la mobilisation des élus et des agents pour répondre aux objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En matière de **rénovation énergétique**, après avoir fait l'objet d'une hausse sur les exercices précédents, le soutien financier à l'Agence Locale Energie Climat (ALEC) du Pays Messin est conforté afin d'accompagner les propriétaires dans la rénovation énergétique de leur logement ou dans leurs travaux d'adaptation. Les personnes en situation de précarité énergétique bénéficieront, pour la seconde année, d'un accompagnement spécifique.

L'Euro-Métropole poursuit par ailleurs ses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des émissions de particules fines. Une aide financière, appelée « prime air bois » a été créée dans l'objectif d'aider les ménages à changer leur installation de chauffage au bois par un équipement plus

performant et moins polluant. Cette prime, d'un montant de 1 500 € à 2 000 €, est allouée en fonction des revenus. Ce dispositif se poursuivra en 2026.

L'Euro-Métropole entend également être exemplaire en matière de consommation énergétique et poursuit le **programme de rénovation de ses bâtiments** en vue d'atteindre les objectifs du décret tertiaire et de pérenniser les ouvrages.



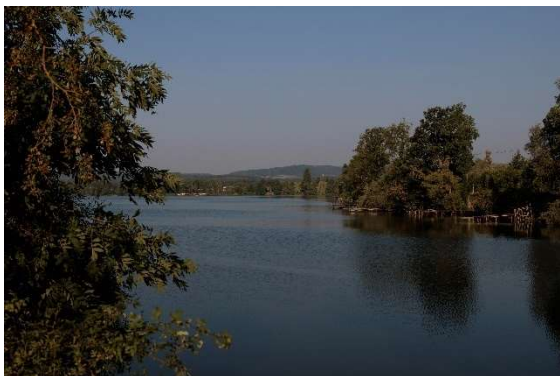
Les projets d'aménagement et de préservation du Mont Saint-Quentin et des étangs de Saint-Rémy connaîtront de nouvelles étapes. Les études et travaux engagés sur le site classé du Mont-Saint-Quentin se poursuivront, afin d'améliorer l'accessibilité du site et de mettre en valeur les points d'intérêt naturels et patrimoniaux par la création d'un circuit grand public, balisé et sécurisé.

Sur le Mont-Saint-Quentin, la maison forestière de Plappeville sera acquise en 2026. Des travaux seront engagés par la suite afin d'ouvrir un espace pédagogique de sensibilisation à l'écologie pour les publics scolaires et le grand public et de proposer un lieu d'accueil aux associations qui font vivre le site. L'Euro-

Métropole continuera d'y déployer son programme d'animation et de sensibilisation au travers des actions quotidiennes et de la fête du Mont Saint-Quentin, organisée depuis 2024.



Le projet d'aménagement des étangs de Saint-Rémy, piloté par le Syndicat Mixte dédié, fera l'objet du versement d'une dotation de fonctionnement. En collaboration avec la Communauté de Communes Rives de Moselle, cette dotation permet au Syndicat d'acquérir les terrains nécessaires au projet et de terminer les études préalables aux travaux d'aménagement du site.



En matière de **trame verte et bleue et de biodiversité**, l'Euro-Métropole poursuivra notamment ses travaux en faveur de la restauration des continuités écologiques et réalisera des travaux d'entretien sur le site Natura 2000 « Pelouses du pays Messin ».

L'Euro-Métropole soutiendra également plusieurs associations naturalistes ou engagées dans le bien-être animal et la préservation des espèces faunistiques locales.

Des structures qui valorisent la préservation de la biodiversité seront accompagnées dans leur projet en 2026, comme l'Institut Européen d'Ecologie pour l'organisation des « Entretiens de la Biodiversité » à Metz et l'organisation d'une exposition itinérante dans les Communes. Le Parc Naturel régional de Lorraine sera soutenu pour son déploiement de programmes pédagogiques, son accompagnement des communes et l'organisation du Congrès National des Parcs Naturels à Metz en octobre 2026.

En matière d'**économie circulaire**, une étude a été lancée en 2025 afin d'organiser le réemploi des matériaux issus du second œuvre. Cette dernière sera finalisée en 2026. Par ailleurs, les artisans et commerçants continueront d'être soutenus dans leurs démarches d'éco-responsabilité grâce au dispositif éco-défis qui combine labellisation et aide financière.

La **gestion des déchets** demeure un levier majeur de la politique de transition écologique de l'Euro-Métropole. Afin de rationaliser les modes de collecte, l'Euro-Métropole s'est engagée depuis 2022 dans une politique de densification des points d'apports volontaires, aboutissant à l'implantation de près de 435 cuves enterrées et aériennes. En 2026, cette démarche se poursuivra, avec également le remplacement des équipements les plus anciens.

Dans le cadre de la conteneurisation du centre-ville de Metz, projet prévu au PPI 2022-2026, des locaux à déchets ont été aménagés afin de pallier les difficultés techniques de création de bornes enterrées. De nouveaux devraient être ouverts au cours de l'année, en fonction des opportunités qui pourront être trouvées.



En parallèle, l'Euro-Métropole renforcera son engagement dans la prévention des déchets en investissant dans de nouvelles actions de sensibilisation et de communication et en s'équipant de supports pédagogiques.

Lors du conseil métropolitain du 15 décembre 2025, l'Euro-Métropole de Metz a validé sa stratégie de tri à la source des **biodéchets**. Elle est ainsi engagée dans la promotion du compostage de proximité ainsi que dans une expérimentation de collecte des biodéchets alimentaires. Sur le volet compostage, l'Euro-Métropole a décidé de poursuivre et de renforcer le déploiement du compostage de proximité et en pied d'immeuble, en concertation avec les communes. Cela s'accompagne de mesures complémentaires, notamment l'intégration de la création d'espaces de compostages dans les permis de construire et les autorisations d'urbanisme, ainsi que la proposition aux professionnels d'installer des composteurs en établissements.

La collecte des biodéchets alimentaires sera étendue aux communes dans lesquelles la part de logement collectif est supérieure à 40 % (Scy-Chazelles, Longeville-lès-Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy, Marly, Saint-Julien-lès-Metz et Metz).



L'extension et l'aménagement du **Centre Technique Métropolitain** se poursuivra. Ainsi, l'ensemble du personnel de la Direction de la Gestion des Déchets a pu s'installer sur l'intégralité du site afin d'optimiser l'espace et les synergies opérationnelles. Les aménagements devraient être finalisés au cours de l'année 2026, notamment avec le remplacement de la toiture du bâtiment principal et les aménagements extérieurs.

En matière d'**assainissement**, des études et travaux sur les ouvrages sont prévus en lien avec les travaux de voirie, en particulier sur le renouvellement des collecteurs à Moulins-lès-Metz, Saint-Julien-lès-Metz ou encore Vaux.

S'agissant de la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**, la renaturation du ruisseau de Vallières se poursuivra avec notamment la reprise d'ouvrage d'art sous voirie à Mey. Des travaux de renaturation de cours d'eau seront entrepris sur les secteurs de Saulny, Woippy et Metz-Nord. Enfin, des travaux de création de zones humides sont prévus à Lessy et Nouilly.



Les projets liés aux **transports publics** constitueront également un axe majeur de l'action métropolitaine en 2026. Elle est tout d'abord marquée par la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public liant l'Euro-Métropole à la nouvelle SEMOP TEM en charge de l'exploitation du réseau.

Les travaux de création d'une troisième ligne Mettis se poursuivront avec le démarrage des travaux de la seconde phase qui concernent notamment l'axe Franiatte / avenue du XXe Corps Américain. En parallèle, ceux dédiés au prolongement de la ligne Mettis A seront finalisés en vue de préparer la création d'un parking relais et d'une station associée.



L'Euro-Métropole continue également d'investir afin de maintenir un réseau de transports efficace et en bon état. Ainsi, des dépenses seront prévues pour la mise en accessibilité des arrêts, la régulation du trafic et la priorité bus, la maintenance des plateformes Mettis ainsi que des aménagements pour l'évolution du réseau à venir. Enfin, dans l'attente du remplacement des véhicules VanHool encore en circulation, des crédits destinés à la réparation des châssis de ces derniers seront inscrits.

Ces dépenses seront en partie financées par la dynamique du versement mobilité, ainsi que par le produit des recettes de billetterie. Un emprunt d'équilibre viendra compléter ces ressources.

La politique de **mobilité durable** se concrétisera par les travaux de création de la passerelle Wadrineau reliant le Ban-Saint-Martin et Metz et dont la mise en service est prévue en 2027.



Le plan vélo poursuivra son développement, avec la mise en service de nouvelles sections permettant de compléter le maillage cyclable existant, l'ajout de signalétiques, la poursuite du déploiement de compteurs vélo et la réalisation d'études pour les projets du futur PPI. En parallèle, le dispositif de vélo en libre-service GraouLib' est pérennisé.

Par ailleurs, l'Euro-Métropole reste engagée dans le développement du covoiturage, avec l'extension de l'aire de Fey et la réalisation d'études pour la création de futures aires.

La **politique de verdissement du matériel roulant de l'Euro-Métropole** se poursuivra. S'agissant de la flotte de bus, l'année 2026 sera marquée par la livraison de 20 bus fonctionnant à l'hydrogène, et la commande de 14 Mettis hydrogène ainsi que 10 minibus électriques. Afin d'assurer l'alimentation de ces véhicules, l'aménagement des dépôts de bus est nécessaire. Ainsi des travaux seront réalisés sur le dépôt situé rue des Intendants Joba à Metz, l'étude pour la création d'un second dépôt se poursuivra, de même que l'aménagement d'un second dépôt provisoire.

La modernisation et le verdissement du parc de véhicules de collecte sera également poursuivie dans l'objectif de réduire les

émissions de gaz à effet de serre sur le territoire avec l'acquisition de bennes à ordures ménagère à hydrogène et électriques.

Concernant les autres véhicules, l'Euro-Métropole s'engage dans un verdissement ambitieux et optimisé. En 2026, il concernera particulièrement les utilitaires et camions.

Enfin, l'Euro-Métropole entend encourager l'action de ses communes membres dans le cadre de la planification écologique ; ainsi, le **fonds vert métropolitain créé** en 2024 poursuivra ses objectifs visant à soutenir financièrement les communes dans la réalisation de leurs projets d'investissement en matière de transition écologique.

2. Le développement économique et l'attractivité du territoire

Ces politiques restent des piliers forts de l'action métropolitaine en 2026.

Après le lancement en 2025 d'une concession de redynamisation commerciale et artisanale dans le cadre de **l'Opération de Revitalisation du Territoire** (ORT) signée en 2022, cette dernière rentrera dans sa première année opérationnelle avec l'acquisition de 3 biens immobiliers. L'objectif sera d'engager progressivement les acquisitions et les travaux d'aménagement d'immeubles situés dans l'hypercentre de Metz ainsi que sur la commune de Woippy.

La stabilité des moyens dédiés au **développement économique** montre l'engagement de l'Euro-Métropole en la matière. Sur l'entrepreneuriat, le soutien à la chaîne d'appui à la création d'entreprises sera maintenu, via notamment la confortation du lieu totem de la MIEUU (Maison de l'Innovation, de l'Entrepreneuriat, des Ecoles et de l'Université) avec un espace dédié à la location d'espaces pour la jeune entreprise innovante. L'enjeu sera également de renforcer l'attractivité du Technopôle via la réalisation d'une vidéo de promotion du site.

Afin de renforcer l'écosystème culturel et d'apporter des espaces et des outils de production mutualisés pour les artisans, les métiers d'art et les entreprises culturelles et créatives, le site BIIIDA fera l'objet de premiers travaux de mise aux normes du bâtiment. La consolidation de la boutique Bliida dans le quartier des Allemands pour offrir un espace de commercialisation « ouvert » à l'ensemble des artisans et entreprises culturelles et créatives du territoire métropolitain. La labellisation de Bliida en tant que « Pôle d'industries culturelles et créatives » déposée par l'association à l'appel à

projets France 2030 en 2025 est attendue au cours du 1^{er} semestre 2026. Une réponse positive permettrait d'assoir le site de Bliida et d'apporter un soutien à une programmation en réseau à l'échelle transfrontalière.



Dans le domaine du **développement agricole**, l'Euro-Métropole accueillera en septembre 2026 à Metz Magny, la manifestation nationale « Terres de Jim », considérée comme la plus grande fête agricole d'Europe. Organisé par les Jeunes Agriculteurs de Moselle, cet événement devrait rassembler plus de 100 000 visiteurs sur trois jours. Un soutien exceptionnel est prévu pour l'aménagement du site, ainsi que l'animation d'un stand lors de l'évènement.

Par ailleurs, l'Euro-Métropole poursuit sa volonté de construire un futur modèle de restauration collective. Ce projet vise à mutualiser les coûts tout en améliorant la qualité des repas, en favorisant une agriculture de proximité et en valorisant les métiers liés à l'alimentation, ainsi qu'en renforçant la dimension éducative de la restauration scolaire. En 2026, une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée pour la construction du bâtiment sur le plateau de Frescaty, ainsi qu'une AMO pour la constitution du modèle économique de la future SPL (Société Publique Locale). A terme, cette infrastructure aura pour mission de produire 10 000 repas par jour en liaison froide, destinés aux écoles du territoire.

En lien avec la poursuite de l'aménagement du site de Frescaty, des études de marché « sourcing locale » seront lancées, couplées à un appui à la structuration des filières d'approvisionnement de la future cuisine via le lancement d'appels à manifestation d'intérêt en vue de faciliter l'installation de producteurs en agricultures biologiques, cherchant en priorité à approvisionner la restauration collective et les circuits courts sur le périmètre métropolitain. Le dispositif d'aides directes Envol'AGRI'ALIM viendra compléter le dispositif permettant d'apporter un soutien en fonctionnement et en investissement pour de nouveaux projets de développement et d'implantation sur le territoire.

L'Euro-Métropole poursuivra par ailleurs son engagement en faveur de **l'Enseignement Supérieur**, notamment à travers sa stratégie de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Etudiante (ESRIVE) approuvée lors du Conseil Métropolitain du 28 février 2022. Ainsi, 26 projets en matière de formations et recherche de l'Université de Lorraine seront soutenus, dans le cadre de l'appel à projets 2026-2027. Seront également budgétées la consolidation de l'école d'ingénieurs I2L (Institut en Innovation Logistique), les projets de recherche développés dans le cadre du CPER Recherche 2021-2027 ainsi que les chaires de recherches structurantes pour le territoire.

En outre, le plan de rénovation énergétique des bâtiments d'Enseignement Supérieur restera au cœur des préoccupations métropolitaines en 2026. Plusieurs projets structurants seront engagés ou poursuivis, parmi lesquels le programme de rénovation de l'ENSAM (programme NRJINNOV) la désignation du maître d'œuvre pour le projet d'Institut de la photonique porté par Centralesupelec au Technopôle, l'installation effective du nouveau

chapiteau de l'école Cirk'Eole ainsi que le lancement des travaux d'extension des bâtiments de Georgia Tech Europe.

Pour continuer de développer et d'accompagner la vie étudiante, le format de la soirée d'accueil de l'évènement « Metz l'étudiante » sera revu, l'offre et la demande de logements étudiants réactualisés. Sont aussi prévus le renforcement de la programmation et de l'animation du CAP ainsi que le lancement d'une réflexion autour de l'offre de service de santé pour les étudiants.

En termes **de développement touristique**, la collaboration de l'Euro-Métropole avec l'agence d'attractivité Inspire Metz se poursuivra dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route 2025 – 2030 pour un développement durable du tourisme métropolitain.

S'agissant du **tourisme d'affaires**, une nouvelle délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre Metz Congrès Robert Schuman a été mise en place au 1^{er} janvier 2026 avec un nouvel exploitant pour une période de 5 ans, avec un objectif de développement significatif de l'activité et de performance accrue de l'équipement.



En plus de son soutien aux grands évènements culturels du territoire (HopHopHop, Constellations) et aux divers acteurs sportifs, l'Euro-Métropole organisera la deuxième édition de **l'Euro-Marathon de Metz** qui se

tiendra le 11 octobre prochain. Dans ce sens, une procédure de concession de service pour l'organisation des éditions 2026, 2027 et 2028 est en cours.

Par ailleurs, en termes d'attractivité sportive et dans le cadre du schéma du tourisme métropolitain, un travail sera engagé autour de la valorisation des **balades natures** avec pour objectif d'intégrer potentiellement de nouveaux circuits, d'harmoniser et de développer leur communication.

Enfin, concernant les équipements culturels, l'année 2026 constituera le premier exercice budgétaire avec une programmation de l'**Opéra-Théâtre** exclusivement hors les murs.



En effet, les travaux de modernisation et d'extension de l'Opéra-Théâtre débutés à l'été 2025 se poursuivront et mobiliseront un volume de crédits de paiement important. La date de livraison est prévue pour fin 2027. Sur le plan du fonctionnement, le budget de l'équipement affichera une baisse, en adéquation avec les formats originaux des spectacles délocalisés dans différents lieux culturels du territoire (Cité-Musicale à Metz, NEC à Marly, Basilique Saint-Vincent). La nécessité de jouer hors les murs est mise à profit pour expérimenter des types de spectacles non-joués au sein de l'Opéra : opéra en version demi-scénique, opéra tango...

Au **musée de la Cour d'Or**, 2026 sera marquée par la programmation de deux nouvelles expositions, dont une d'envergure consacrée aux joailliers Veber. Cette dernière a d'ores et

déjà obtenu le label « exposition d'intérêt national » et reçu le soutien des musées parisiens d'Orsay et des Arts Décoratifs. Elle sera notamment financée par le biais de subventions et de recettes de mécénat. En outre, la modernisation des aménagements de l'équipement se poursuivra. Le Pavillon de la Biodiversité a été inauguré en août 2025, avec pour objectif de sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité et de l'érosion du vivant. Ainsi, les espaces d'exposition ont été étendus de près de 350 m². De nouveaux travaux sont prévus en 2026, notamment le grenier de Chèvremont qui fait l'objet d'un diagnostic patrimonial et d'une étude de faisabilité en vue d'y accueillir de nouveaux espaces muséographiques à moyen terme. Par ailleurs, la Cour du tailleur de pierres bénéficiera d'un projet d'aménagement visant à créer un espace de représentation extérieur, destiné à accueillir des événements culturels.

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional** poursuivra son action éducative et culturelle auprès des 1 600 élèves qui fréquentent l'établissement. La poursuite du projet « Entrée en arts » se traduira par l'achat de mobiliers pour améliorer l'appropriation de l'espace du bâtiment par l'ensemble des acteurs.

Concernant les **partenaires institutionnels de la collectivité dans le champ culturel** (Ecole Supérieure d'Arts de Lorraine, Centre Pompidou-Metz et Orchestre National de Metz Grand Est), les participations statutaires seront reconduites. Des travaux de renforcement et de confortement seront engagés dans le bâtiment occupé par l'ESAL. En parallèle, une étude de programmation est en cours pour envisager une requalification, voire une extension, du site.

Le label « **Villes et Pays d'Art et D'histoire** » va être étendu à l'ensemble du territoire métropolitain. Dans ce cadre, une nouvelle

exposition intitulée « Femmes du Pays messin, 12 destins qui ont marqué l'Histoire » sera lancée et sera amenée à tourner dans plusieurs communes. Elle met en lumière douze portraits

de femmes qui ont marqué l'histoire du territoire de l'Antiquité à nos jours à travers des thématiques variées.

3. La cohésion sociale et territoriale

L'action de l'Euro-Métropole en matière de **cohésion sociale** repose à la fois sur une approche territoriale et sur des actions ciblées en direction de publics spécifiques. Dans le cadre de la politique de la Ville, la Métropole poursuivra le pilotage du suivi de l'utilisation par les bailleurs sociaux de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties au sein de ces quartiers. Cette démarche s'accompagnera notamment de la mise en place d'un dispositif visant à renforcer la tranquillité résidentielle. Le Contrat Local de Santé et le Conseil Local de Santé Mentale verront leur plan d'actions finalisé, et feront l'objet d'une évaluation en 2026 posant les perspectives pour les années à venir. Par ailleurs, l'engagement en faveur de la jeunesse restera une priorité, avec le maintien de la politique de prévention spécialisée sur 3 communes du territoire.

La future **piscine métropolitaine**, projet phare du mandat rendu nécessaire par un manque d'équipements aquatiques sur le territoire, devrait ouvrir ses portes à la rentrée sur le site des anciennes Halles Sollac à Woippy. Le bâtiment, hors d'eau et hors d'air depuis le début de l'année, fait désormais l'objet de finitions intérieures et d'installation des équipements techniques. Outre les crédits relatifs à la finalisation des travaux, un marché de gestion de l'équipement a été passé, dont l'exécution a débuté 6 mois avant l'ouverture. En parallèle, des recettes sont prévues couvrant les 4 derniers mois de l'année. Prioritairement destinée à la natation scolaire, la piscine accueillera également le public loisir ainsi que les clubs sportifs.



En parallèle du chantier de la piscine, le site des **Halles Sollac** a été concédé en globalité à la SAREMM pour en assurer l'aménagement. Les premiers travaux ont été réalisés en 2025 et ont permis de raccorder le site au chauffage urbain et à l'assainissement. D'autres transformations majeures sont prévues en 2026 : les travaux de requalification de l'avenue de Thionville démarreront au printemps 2026 et s'étaleront jusqu'en 2027. Ils permettront notamment d'embellir les abords, de créer un parvis pour la piscine ainsi que d'améliorer les conditions de circulation et de sécuriser leurs cheminements.

Concernant les autres projets d'aménagement métropolitains, l'année 2025 aura été marquée par la finalisation du Plan Guide du **plateau de Frescaty**, qui a abouti à divers scénarios d'aménagement. En 2026, les études de faisabilité se poursuivront, les démolitions actées dans le Plan Guide seront réalisées courant de l'été. Par ailleurs, des travaux de viabilisation auront lieu afin de favoriser les implantations de porteurs de projets sur le site, notamment sur Tournebride. Enfin, les procédures de création de ZAC seront lancées.



Pour les **ZAC dont la gestion a été concédée à la SAREMM** (Pôle Santé – Innovation de Mercy, Parc du Technopôle, quartier de l’Amphithéâtre), certains travaux et études sont programmés, notamment une étude sur le tènement foncier dit « Ranconval » sur la ZAC de l’Amphithéâtre. A Ars-sur-Moselle, des études de pollution et d’optimisation sont prévues sur la ZAC du Dr Schweitzer afin d’accompagner les travaux sur les ouvrages d’art existants et la création d’une nouvelle déchèterie.

La politique de l’Euro-Métropole en faveur de **l’habitat et du logement social** restera une priorité en 2026 avec un renforcement des moyens qui y sont consacrés.

En matière de rénovation de l’habitat privé, deux missions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) seront lancées concernant les copropriétés Bernadette à Borny et Pierné au Sablon. Ce dispositif viendra améliorer le cadre de vie des résidents, en complément de l’accompagnement qui leur a été apporté les années précédentes dans le cadre de l’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH). En parallèle, l’OPAH - Renouvellement Urbain (OPAH-RU) lancée en 2025 se poursuivra dans le quartier Outre-Seille à Metz et à Ars-sur-Moselle.

En investissement, les subventions attribuées aux bailleurs sociaux dans le cadre du

Règlement Particulier d’Intervention (RPI) mobiliseront des crédits importants, en lien notamment avec la poursuite du dispositif primo-logement, l’aide à la rénovation des copropriétés dégradées et des particuliers dans le cadre de dispositifs financés par l’ANAH, ainsi que le versement d’une subvention destinée à financer la sécurisation des parkings des copropriétés privées. Les moyens dédiés au versement des aides à la pierre, délégation transférée par l’Etat, seront en nette augmentation en lien avec un nombre croissant de dossiers à traiter. Cette hausse sera neutre budgétairement puisque l’Etat compense intégralement les coûts liés à cette délégation.

Enfin, le Fonds de Solidarité Logement, destiné à favoriser l’accès et le maintien au logement des habitants les plus précaires, sera maintenu à son niveau 2025.

En 2025, l’Euro-Métropole a fait l’acquisition du patrimoine immobilier dit « **UCBL** », propriété de la Ville de Metz et géré par la SEM EMH. Dans la continuité, il est prévu en 2026 de céder l’ensemble immobilier à la SEM EMH, en contrepartie de quoi l’Euro-Métropole disposera d’actions supplémentaires au capital de la SEM.

En matière de **renouvellement urbain**, l’année 2026 sera marquée par le lancement des phases pré-opérationnelles dans les quartiers de La Patrotte, Borny et Bellecroix. Parallèlement, plusieurs opérations annexes et transversales se poursuivront, notamment l’aménagement de la percée du Boulevard d’Alsace à Borny ou encore des études pré-opérationnelles et stratégiques dans le cadre du projet urbain de Bellecroix.

La gestion des **aires d’accueil des gens du voyage** est désormais centrée sur le fonctionnement des équipements. Une maintenance régulière est néanmoins

nécessaire pour maintenir les aires en état d'accueillir des usagers tout au long de l'année.

Dans un objectif de prévention de la délinquance et de garantie de la tranquillité publique, l'Euro-Métropole s'est dotée d'un **Centre de Supervision Urbain Métropolitain**, opérationnel depuis 2023. Par ailleurs, un service de police intercommunal, dit « **police métropolitaine** », a été créé courant 2024.



En matière de sécurité, l'année 2026 sera marquée par la **poursuite du déploiement des dispositifs de vidéoprotection** dans les communes, mais aussi dans les gares et haltes ferroviaires dont les images pourront être visionnées au CSU dès lors qu'une intervention sera nécessaire.

Dans cette même logique, l'Euro-Métropole a engagé la réalisation d'un **réseau privé métropolitain** en fibre optique, dans un objectif de raccordement de l'ensemble des dispositifs de vidéoprotection communaux au CSU. Ce réseau souverain, sécurisé et évolutif, relie déjà une partie des communes du territoire. L'année 2026 sera consacrée à la conception et à la réalisation de la deuxième tranche du réseau qui permettra de mailler les 25 communes restantes. Le raccordement nécessite également des coûts annexes, notamment de location de fourreaux, ainsi que de maintenance du réseau. L'ensemble de ces dépenses permettront non seulement de renforcer les infrastructures numériques métropolitaines, mais également de sécuriser et moderniser l'ensemble des dispositifs de

vidéoprotection du territoire, dans un souci d'efficacité du service de sécurité publique.

L'année 2025 a par ailleurs été marquée par la montée en puissance du service de **police métropolitaine** et de la brigade canine qui l'accompagne. Ainsi, les communes ont désormais la possibilité de faire appel à ces agents pour répondre à diverses problématiques de sécurité sur leur territoire. Cette police agit également dans les transports, afin de lutter contre les incivilités et la délinquance dans les transports en commun, ainsi qu'en faveur de l'environnement afin de préserver les espaces naturels du territoire, et particulièrement du Mont Saint-Quentin.

Dans l'optique de bénéficier d'un bâtiment parfaitement adapté à cette nouvelle activité (centre de commandement, chenil ...), l'aménagement de nouveaux locaux est prévu à Frescaty. Dans ce cadre, l'année 2026 sera consacrée à la déconstruction des anciens hangars métalliques, obsolètes et incompatibles avec le développement du nouveau bâtiment. Une fois cette opération finalisée, les travaux de construction s'échelonneront sur deux exercices.

Dans le cadre du projet de « **Territoire Intelligent** », l'Euro-Métropole s'est lancée dans une démarche expérimentale d'Hypervision de l'espace public. 12 communes étaient jusqu'alors associées à la démarche, et trois nouvelles entreront dans le dispositif au printemps, qui portera sur l'expérimentation des armoires du trafic routier. Ce projet fera l'objet d'une évaluation technique, économique et d'usage, dans l'optique d'un potentiel déploiement de la démarche sur l'ensemble du territoire à partir de 2027. En outre, l'usage des outils de comptage piétons, qui permet notamment d'accompagner la valorisation de cellules commerciales vacantes

et de produire des données de fréquentation du marché de Noël sera poursuivi.



Concernant la **Défense Extérieure contre l'Incendie**, il s'agira de poursuivre le renouvellement du parc métropolitain composé de plus de 3 000 hydrants.

En matière d'**aménagement de l'espace public**, en 2026 plusieurs opérations sont prévues à Metz, notamment la finalisation du réenchâtement de la place Coislin, le cheminement piétons de l'avenue de Strasbourg, la sécurisation de la route de Lorry et du Chemin sous les Vignes ou encore la création d'une zone 30 au Sablon. Dans les autres communes, l'aménagement de la rue de Gargan à Peltre se poursuivra, et divers équipements de sécurité feront l'objet d'une mise aux normes.



Par ailleurs, deux projets visant à valoriser le patrimoine historique du territoire métropolitain verront le jour : l'aménagement d'un stationnement sécurisé et des cheminements dans l'objectif de mettre en valeur l'aqueduc gallo-romain à Ars-sur-Moselle, ainsi que le remplacement de la passerelle d'accès au fort de Queuleu.

Les crédits affectés à l'entretien du patrimoine routier permettront de poursuivre la politique de maintenance du réseau visant à assurer la sécurité des usagers.

Un effort important est également prévu pour le contrôle d'accès au plateau piétonnier et le jalonnement dynamique des parkings (installation de nouvelles bornes, mise en place d'un enregistrement des conversations aux interphones ...).

Enfin, la remise en état de voiries nouvellement intégrées au patrimoine, sur des anciens lotissements, est prévue dans plusieurs rues à Metz.

En termes de **stationnement**, un parking sécurisé sera créé au Pontiffroy. Par ailleurs, la gestion de la majeure partie des parkings de l'Euro-Métropole est désormais assurée par la SPL Metz Parkings. A ce jour, seuls les parkings Paixhans et Comédie sont encore gérés en régie dans l'attente de l'extinction des contrats en cours.

4. Les ressources et le pilotage

Prévus dans le PPI 2022-2026 pour un montant total de 10 M€ sur la durée du mandat, les **fonds de concours destinés aux communes** permettront de continuer à soutenir divers projets d'investissement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Les attributions de compensation versées aux communes diminueront en 2026, conséquence de la mutualisation des Directions des Affaires Juridiques et de l'Urbanisme avec la Ville de Metz au cours de l'année 2025.

Comme évoqué précédemment dans le cadre du schéma de mutualisation, la Métropole poursuivra son offre de prestations de services à ses communes membres. Outre les prestations déjà existantes en matière informatique, de commande publique ou de prêt de matériel, elle met à disposition depuis 2024 un agent administratif polyvalent et depuis le 1^{er} janvier 2025, un service de police intercommunale.

En matière de **ressources humaines**, une hausse significative des dépenses est attendue. Celle-ci concerne d'une part des mesures exogènes, notamment l'augmentation de 3 points par an des cotisations patronales à la CNRACL, mesure qui se renouvellera jusqu'en 2028. Des mesures endogènes expliquent d'autre part cette augmentation :

- Le Glissement Vieillesse-Technicité, qui correspond à l'augmentation automatique de la masse salariale, due à l'évolution naturelle des agents au sein de la collectivité, indépendamment de tout nouveau recrutement ;
- La poursuite de la mutualisation des services avec la Ville de Metz : en effet, les Directions de l'Urbanisme et des Affaires Juridiques ont été mutualisées en cours d'année. Ainsi, l'exercice 2026

supportera la comptabilisation de l'ensemble de la masse salariale en année pleine sur le budget métropolitain ;

- La comptabilisation en année pleine des recrutements intervenus au cours de l'année 2025 ;
- Les recrutements prévus en 2026, limités à 3 postes ;
- Enfin, le régime indemnitaire a été révisé en cours d'année 2025 afin de compenser la suppression de l'allocation sociale, auparavant versée chaque mois d'août. Cette mesure sera également à prendre en compte en année pleine en 2026.

En 2026, les cotisations en matière d'**assurance** verront leur montant augmenter, en lien avec un accroissement de la flotte automobile, mais aussi de la masse salariale pour ce qui concerne la responsabilité civile.

En matière de **systèmes d'informations**, le plan « stratégie numérique » développé par l'Euro-Métropole, qui vise à renforcer l'efficacité de ses services et à mieux répondre aux attentes, se poursuivra.

A ce titre, la seconde phase de modernisation du système d'information des déchets démarrera, le nouveau logiciel d'instruction du droit des sols sera généralisé à l'ensemble des communes membres, et l'application dédiée à l'archéologie sera enrichie de nouvelles fonctionnalités.

La sécurité numérique restera une priorité, notamment pour permettre à l'Euro-Métropole d'être en phase avec le droit européen. Ainsi, le plan de continuité d'activité sera actualisé afin d'assurer la pérennité des services en toutes circonstances. En parallèle, des tests réguliers seront déployés, dans l'objectif de détecter et neutraliser toute menace potentielle.



Enfin, des outils seront développés en collaboration avec la Ville de Metz afin d'améliorer le niveau de service pour les deux collectivités. Parmi eux figurent la mise en place d'un outil de suivi de la maintenance de l'éclairage public, destiné à garantir un service fiable et durable, ainsi que le développement d'un système d'information modernisé à destination de la police municipale afin de réduire les délais d'intervention. Par ailleurs, un portail dédié aux élus de la nouvelle mandature sera mis en place afin de regrouper une offre de services variée utiles.

En matière de **planification territoriale**, à la suite de la décision du conseil métropolitain du 15 décembre 2025, une nouvelle procédure d'élaboration du PLUi sera engagée. Ainsi, l'Aguram, partenaire de l'Euro-Métropole en la matière, sera mobilisée afin de pouvoir pleinement accompagner notre collectivité dans le futur exercice de planification

(calendrier, nouveaux sujets à traiter, analyses sur des sujets majeurs tels que la démographie ou les potentiels fonciers mobilisables, mise à jour de données et de productions ...). Elle pourra également être sollicitée pour réaliser au besoin des études complémentaires sur certains projets urbains, ou encore pour élaborer des procédures d'évolution de Plans Locaux d'Urbanisme. En outre, une étude sur le devenir des tours Saint-Exupéry à Montigny-lès-Metz sera lancée.

Après une année 2025 axée autour de la réflexion sur l'eau et des enjeux transfrontaliers, ainsi qu'au renforcement des instances participatives, le **Conseil de Développement (CODEV)** poursuivra en 2026 ses travaux relatif à la thématique transfrontalière, et lancera une nouvelle réflexion sur le thème de la jeunesse. En parallèle, un plan de communication sera développé afin d'améliorer la visibilité de ses travaux.

Enfin en matière de **coopération internationale, européenne et transfrontalière**, la Maison du Luxembourg poursuivra ses activités en faveur de l'information des travailleurs, avec notamment l'organisation d'une nouvelle édition du Village des frontaliers. Les échanges transfrontaliers resteront au cœur de la préoccupation métropolitaine, ainsi la Métropole participera à la tenue du forum franco-allemand, qui aura lieu cette année à Sarrebruck. Enfin, elle maintiendra également son soutien à diverses associations œuvrant à développer la coopération internationale.

Annexe 1 : Analyse financière – budget principal

1. L'évolution de l'épargne

Les grands équilibres s'apprécient selon deux soldes successifs : l'épargne brute et l'épargne nette.

en k€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	évol moyenne 2021-2025
Produits réels de fonctionnement	182 396	192 871	204 403	213 639	218 103	4,57%
= -Charges réelles de fonctionnement	152 966	161 344	165 485	175 119	180 966	4,29%
EPARGNE DE GESTION	29 430	31 527	38 917	38 520	37 136	5,99%
- Intérêts	1 335	1 332	1 693	1 659	1 601	4,64%
EPARGNE BRUTE	28 095	30 195	37 225	36 861	35 535	6,05%
- Capital	5 207	5 651	5 130	5 128	6 090	3,99%
EPARGNE NETTE	22 888	24 544	32 094	31 733	29 446	6,50%

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (donc intérêts compris). Elle constitue le solde de gestion qui :

- sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire, puisqu'elle doit a minima couvrir le remboursement du capital de la dette ;
- permet de mesurer la capacité de désendettement de la collectivité.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette ; elle représente ainsi l'épargne que la collectivité peut consacrer au financement des nouvelles dépenses d'investissement.

Analyse rétrospective

Entre 2021 à 2025, les indicateurs financiers précités observent une hausse jusqu'en 2023, suivie d'un léger infléchissement en 2024 puis à nouveau en 2025.

La hausse constatée en début de période s'explique par une croissance des produits de fonctionnement plus rapide que celle des charges. En effet, la Métropole a profité d'un dynamisme fiscal important, sans augmentation des taux d'imposition. Elle a notamment bénéficié de la perception d'une fraction de TVA dynamique portée par le contexte inflationniste. Par ailleurs, l'inflation a entraîné une revalorisation forfaitaire significative des bases, ce qui a contribué à renforcer les ressources fiscales.

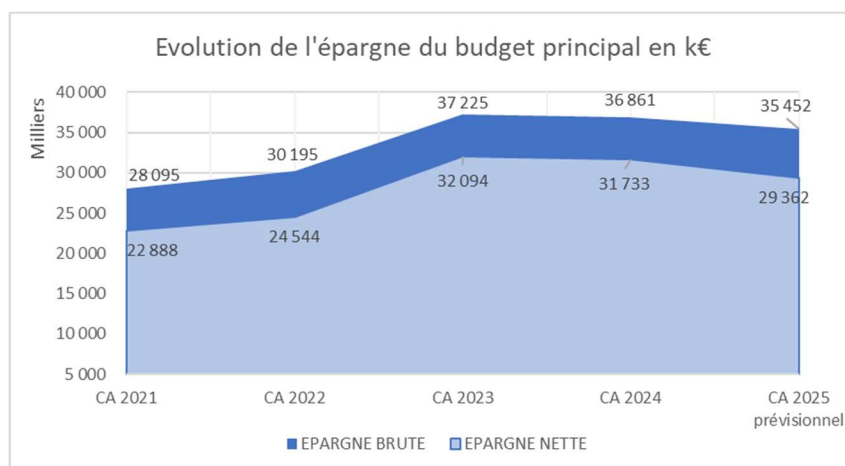
A partir de 2024, les recettes ont poursuivi leur croissance mais les charges ont évolué également à la hausse, conduisant à une baisse de l'épargne entre 2023 et 2024. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation de la masse salariale sur cette période (création de la Police Métropolitaine, mesures exogènes ...) ainsi que par le développement de certaines politiques publiques comme la gestion des déchets ou l'entretien de la voirie.

Cette tendance se renforce en 2025. La progression des recettes ralentit en raison du gel des fractions de TVA et d'un contexte inflationniste plus modéré. Du côté des dépenses, la mise en place du DILICO,

destiné à faire participer les collectivités à l'effort national de réduction du déficit public, pèse sur le budget de la collectivité à hauteur de 1,18 M€. Par ailleurs, la charge de la dette augmente à la suite de la souscription d'un nouvel emprunt de 5 M€ en 2024, destiné à financer les investissements prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il convient de noter que cet « effet ciseaux »² produira des effets de manière durable sur le budget de l'Euro-Métropole.

Malgré cela, les niveaux d'épargne ont permis d'autofinancer une grande partie des investissements prévus au PPI 2022-2026.



2. Le financement des investissements

Globalement, les dépenses d'investissement affichent une augmentation importante sur la période 2021 – 2025, avec une accélération particulièrement visible entre 2023 et 2025.

Cette hausse concerne principalement les **dépenses d'équipement** qui augmentent de + 34,38 % sur la période. Elle reflète la montée en puissance du Plan Pluriannuel d'Investissement, illustrée par la réalisation de projets structurants tels que la construction d'une piscine métropolitaine, la requalification de l'Opéra-Théâtre, la requalification des voiries et ouvrages d'art, la mise en œuvre du Plan Vélo ou encore l'extension du Centre Technique Métropolitain.

Par ailleurs, les **subventions d'équipement versées** ont également progressé, afin d'accompagner le développement des aides à la pierre, le soutien aux bailleurs sociaux ainsi que les fonds de concours attribués aux communes.

Les **dépenses financières**, pour leur part, varient selon l'avancement des projets d'aménagement. Elles correspondent principalement aux avances remboursables accordées aux opérateurs ou au budget annexe Zones en Régie. Elles comprennent également les prises de participation diverses ainsi que le reversement de la taxe d'aménagement. Leur montant était particulièrement élevé en 2021 et en 2024

² Augmentation plus rapide des dépenses que des recettes

en raison de la participation de la Métropole au renforcement des fonds propres de l'OPH de Metz Métropole (2 M€) ainsi qu'au rachat des parts de la Ville de Metz au sein de la SPL M3Congrès (3,2 M€).

Enfin les **opérations pour compte de tiers** correspondent à la réalisation par l'Euro-Métropole de Metz de travaux spécifiques attenants aux travaux de voirie, réalisés pour le compte des communes membres. En 2025, le niveau élevé de ces dépenses s'explique notamment par les travaux de requalification de la rue Serpenoise et la réalisation de la Serpentine menés pour le compte de la Ville de Metz.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel au 29/01/26	Evol. annuelle moyenne 2021-2025
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	42 049	49 206	60 638	79 165	112 068	27,77%
Dépenses d'équipement	32 479	44 963	56 938	70 848	105 901	34,38%
Dépenses directes d'équipement	28 375	38 689	43 727	58 577	91 381	33,96%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)*	4 104	6 274	13 210	12 270	14 520	37,15%
Opérations pour compte de tiers	1 344	745	843	796	1 524	3,20%
Dépenses financières d'investissement	8 226	3 497	2 858	7 521	4 642	-13,33%
Remboursement anticipé d'emprunt	0	0	0	0	0	
Financement de l'investissement	59 501	49 057	61 805	65 957	115 707	18,09%
Epargne nette	22 888	24 544	32 094	31 733	29 446	6,50%
Ressources propres d'investissement	22 201	15 420	15 207	14 787	23 768	1,72%
FCTVA	4 651	6 871	4 995	6 508	9 578	19,79%
Produits des cessions	127	63	1 177	614	6 268	165,28%
AC Investissement	4 887	4 445	4 922	5 582	5 582	3,38%
Diverses ressources d'investissement	12 536	4 041	4 113	2 082	2 340	-34,27%
Opérations pour compte de tiers	601	496	1 303	1 510	630	1,19%
Fonds affectés (amendes, ...)	1 519	2 444	2 975	3 606	3 207	20,54%
Subventions	4 291	6 153	10 225	9 322	13 233	32,52%
Emprunt	8 000	0	0	5 000	45 423	54,36%

* Fonds de concours et subventions d'équipement

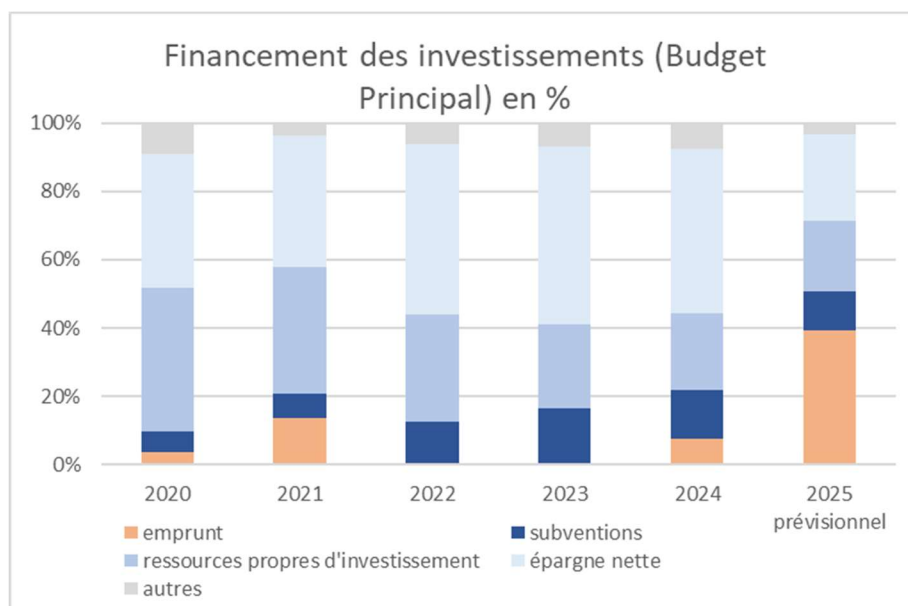
Du côté des **recettes**, l'évolution est également marquée, avec une progression particulièrement importante entre 2024 et 2025.

Comme indiqué précédemment, l'épargne nette augmente jusque 2023, avant de se dégrader au cours des années suivantes, pour les raisons exposées précédemment.

Les **ressources propres** présentent une évolution fluctuante. Elles sont globalement restées stables entre 2022 et 2024 avant de connaître une hausse importante en 2025. Elle s'explique notamment par un montant de produit des cessions élevé (6,27 M€ en 2025 dont 3,56 M€ au titre de la cession d'actions à la SEM Metz Technopôles et 1,34 M€ pour la vente des parcelles des Halles Sollac à la SAREMM) ainsi qu'à une progression du FCTVA, en lien avec l'accélération des dépenses d'investissement.

Cette montée en puissance du PPI explique également la progression importante des **subventions** sur la période (+ 32,52 %).

Enfin, afin d'accompagner le rythme des dépenses inscrites au PPI, le **recours à l'emprunt**, peu mobilisé jusqu'ici, a été nécessaire. Ainsi, 45 M€ ont permis de financer en 2025 les diverses opérations inscrites au programme. En 2024, un emprunt de 5 M€ avait déjà été souscrit.



Annexe 2 : Analyse financière – budget annexe Transports Publics

1. L'évolution de l'épargne

en k€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prévisionnel	évol moyenne 2021-2026
Produits réels de fonctionnement	65 774	70 562	78 865	77 184	79 497	4,85%
= -Charges réelles de fonctionnement	49 131	55 234	55 306	57 609	59 879	5,07%
EPARGNE DE GESTION	16 643	15 328	23 559	19 575	19 618	4,20%
- Intérêts	2 261	2 261	3 018	2 983	2 622	3,78%
EPARGNE BRUTE	14 382	13 067	20 542	16 592	16 996	4,26%
- Capital	7 544	12 852	7 819	6 414	7 829	0,93%
EPARGNE NETTE	6 838	215	12 723	10 178	9 167	7,60%

Comme pour le budget principal, les indices financiers sont fluctuants d'une année à l'autre. Ils sont la conséquence d'un rebond important post-covid, mais également des situations ci-après.

Sur la période, une hausse des recettes est constatée, en lien avec le **Versement Mobilité** qui a été particulièrement dynamique, soutenu par la reprise d'activité post-confinement et par l'implantation d'entreprises sur le territoire. Les **recettes de billetterie** augmentent également, du fait du développement des offres de service supplémentaires et de l'extension des horaires sur les lignes Mettis.

Parallèlement, le développement des offres a entraîné une augmentation de la **rémunération versée au délégataire**.

S'agissant de l'**épargne nette**, sa baisse entre 2024 et 2025 s'explique par le remboursement anticipé de deux emprunts contractés par les Tamm pour financer du matériel roulant dont l'Euro-Métropole a assuré le remboursement pour un montant de 1,1 M€.

Enfin, en 2025, un emprunt de 12 M€ a été souscrit afin de financer les investissements importants de ce budget annexe, dont le capital et les intérêts seront remboursés à compter de 2026, ce qui aura un impact sur les niveaux d'épargne brute et d'épargne nette.

2. Le financement des investissements

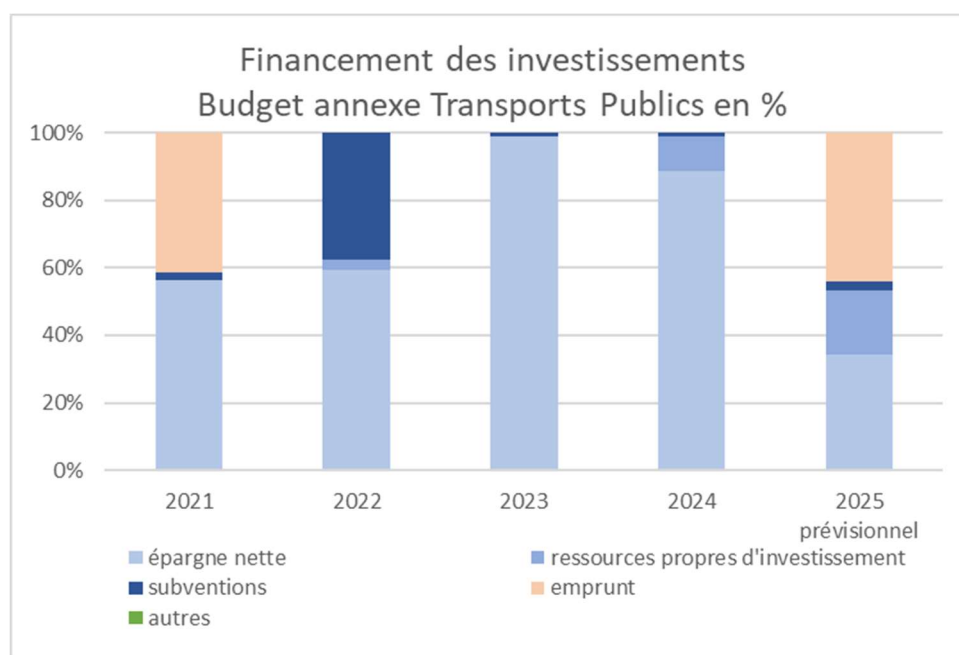
Depuis 2023, les **dépenses d'investissement** affichent une hausse importante, liée à la mise en œuvre des opérations d'envergure prévues au PPI 2022-2026, qui comprennent notamment la création d'une troisième ligne de Bus à Haut Niveau de Service ainsi que le prolongement de la ligne de Mettis A.

En k€	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel au 29/01/26	Evol. annuelle moyenne 2021-2025
Dépenses d'investissement hors annuité en capital	2 530	1 916	6 207	12 789	30 640	86,56%
Dépenses d'équipement	2 530	1 916	6 058	12 640	29 770	85,22%
Dépenses directes d'équipement	2 530	1 916	6 058	12 640	29 770	85,22%
Dépenses indirectes (subventions d'équipt et	0	0	0	0	0	
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	
Dépenses financières d'inv. et autres participations	0	0	150	150	870	
Remboursements anticipés	0	0	0	0	0	
Financement des investissements	12 108	363	12 840	11 487	27 157	22,38%
Epargne nette	6 838	215	12 723	10 178	9 167	
Ressources propres d'investissement	3	11	0	1 205	5 248	551,54%
Produits des cessions	3	11	0	0	1 049	
Diverses RPI	0	0	0	1 205	4 199	
Opérat° pour cpte de tiers	0	0	0	0	0	
Fonds affectés	0	0	0	0	0	
Subventions	267	137	117	104	742	29,16%
Emprunt	5 000	0	0	0	12 000	

Une grande partie des investissements a pu être financée par autofinancement, comme en témoignent les niveaux d'épargne nette particulièrement élevés entre 2023 et 2024 (cf. graphique ci-dessous).

Ainsi, malgré l'importance des opérations engagées, aucun recours à l'**emprunt** n'a été nécessaire jusqu'en 2024. Néanmoins, compte tenu du niveau de réalisation des travaux, un emprunt de 12 M€ a été contracté en 2025.

Par ailleurs, 742 k€ de subventions ont été perçues en 2025, notamment pour financer les travaux de gestion des eaux pluviales sur le réseau Mettis C. Les cessions concernent le "rachat" de voiries Mettis par le budget principal. Enfin, les diverses ressources propres d'investissement comprennent des annulations de mandat sur exercice antérieur.



Annexe 3 : Focus sur la dette

1. Dette propre

Réunie le 5 février dernier, la BCE a choisi de maintenir sa ligne de conduite. Pour la cinquième réunion consécutive, elle a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés, le taux de refinancement restant fixé à 2,15 %. Cette décision de stabilité monétaire reflète une approche prudente, malgré une inflation descendue à 1,7 % en janvier, soit en dessous de l'objectif visé. Dans un contexte international incertain, l'institution préfère en effet conserver une marge de manœuvre pour d'éventuelles interventions futures.

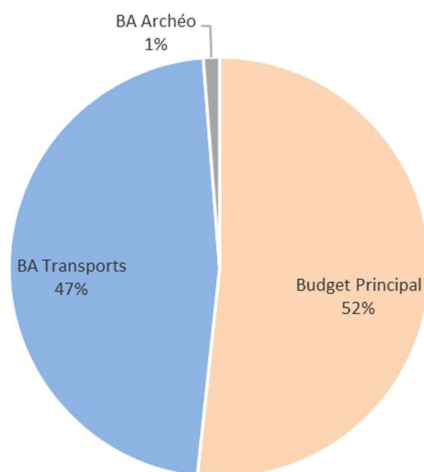
Le déclenchement du conflit en Iran le 28 février 2026 est venu conforter cette position. Depuis lors, le marché européen des taux d'intérêt commence à intégrer dans les courbes de taux l'hypothèse d'un scénario de stagflation. Au moment de la rédaction de ce rapport, les marchés s'attendent à ce que la BCE maintienne ses taux autour de 2 % lors de sa réunion du 19 mars. Toutefois, les incertitudes concernant l'évolution de la situation restent particulièrement élevées.

Après plusieurs années marquées par une diminution, l'encours total de la dette de Metz Métropole, tous budgets confondus, connaît une nette hausse pour atteindre 211 M€ au 31 décembre 2025. En effet 45 M€ ont permis de financer en 2025 les diverses opérations inscrites au programme d'investissement du budget principal et 12 M€ ont été consacrés aux investissements du budget annexe Transport.

Il convient également de préciser que les emprunts contractés par les Transports de l'Agglomération de Metz Métropole (TAMM), ancien délégataire de la DSP transports, ont été transférés et repris par l'Euro-Métropole de Metz à la fin du contrat de délégation soit au 1^{er} janvier 2026, pour un encours de 13,21 M€. Ils faisaient déjà l'objet d'un remboursement des annuités par l'Euro-Métropole et ils étaient comptabilisés dans le capital restant dû en « autres dettes ».

▪ La répartition par budget

En raison des emprunts contractés en 2025, l'encours de dette au 31 décembre 2025 est constitué majoritairement des emprunts du Budget Principal, qui représentent 52 % du total, à la suite à la souscription de 45 M€ d'emprunt sur ce budget. Le Budget annexe Transports Publics arrive ensuite avec 47 % de l'encours, correspondant aux emprunts souscrits pour financer le projet Mettis.



Globalement, une hausse de l'encours de dette est constatée entre 2024 et 2025. En effet, en raison d'un rythme soutenu de réalisation du Plan Pluriannuel d'Investissement, le recours à l'emprunt a été nécessaire et a été mobilisé sur le budget principal ainsi que sur le budget annexe transports publics.

Au budget principal, l'encours de dette s'établit à **109,35 M€** au 31 décembre. Les contrats d'emprunt sont intégralement classés sans risque (A1).

Comme chaque année, les **Contrats Long Terme Renouvelables (CLTR)** sont intégralement mobilisés au 31 décembre avant d'être remboursés début janvier, permettant ainsi d'ajuster leur mobilisation en fonction des besoins de trésorerie de la collectivité et d'en limiter les frais financiers. Le capital restant dû pour ces emprunts s'élève à 6,05 M€ au 31 décembre 2025.

Enfin, les **autres dettes** comprennent les paiements échelonnés auprès de l'EPFGE pour l'acquisition des terrains sur le parc du Technopole, le financement de ces opérations se réalisant sur plusieurs exercices.

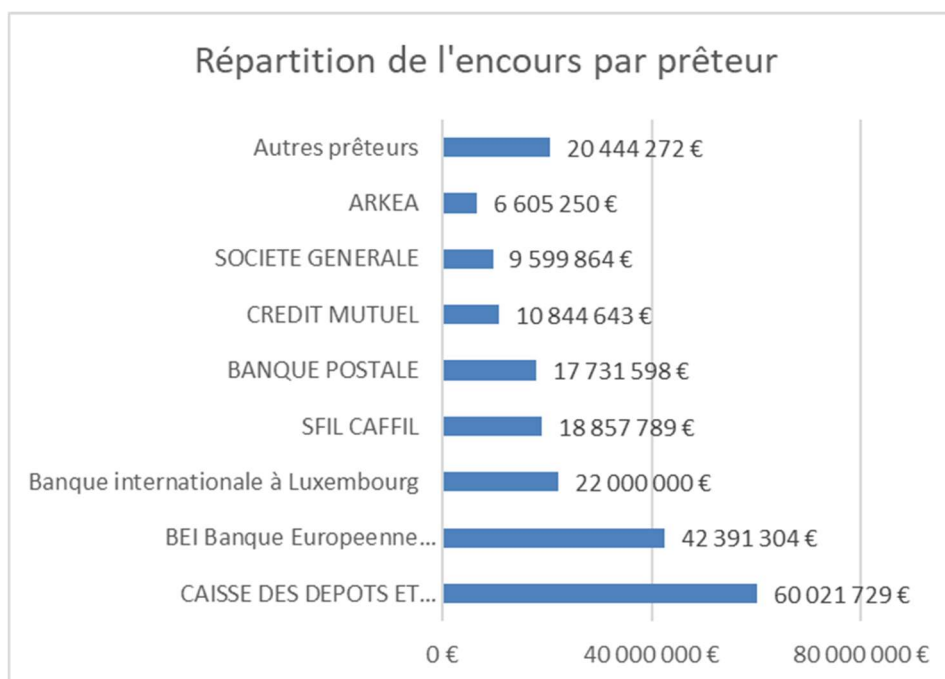
Concernant les budgets annexes, une augmentation de l'encours de dette est également constatée sur le **budget annexe Transports Publics**. En effet, la finalisation de l'extension de la ligne Mettis A, ainsi que l'entrée en phase travaux du projet de création d'une troisième ligne Mettis ont nécessité un recours à l'emprunt à hauteur de 12 M€ en 2025. Ainsi, l'encours de dette s'élève à **98,69 M€**. L'encours est également composé des emprunts souscrits pour la réalisation des premières lignes Mettis ainsi que par les emprunts souscrits par les TAMM pour l'acquisition de nouveaux matériels.

Quant au **budget annexe Archéologie Préventive**, il poursuit son désendettement avec un encours de dette de 2,59 M€ au 31 décembre 2025.

- **La répartition par prêteur**

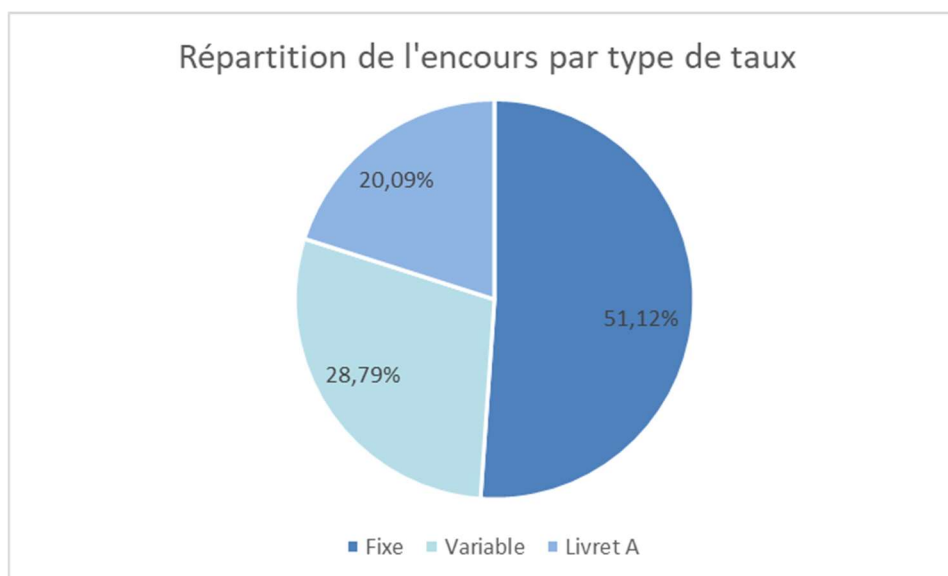
Metz Métropole a constitué son encours de dette en **diversifiant les prêteurs**. La Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement restent ses principaux partenaires en tant que financeurs du projet METTIS (Budget Annexe "Transports Publics"). Afin de pouvoir contracter des emprunts auprès

de l'Agence France Locale, l'Euro-Métropole a souscrit courant 2023 des parts de capital auprès de cette dernière pour son Budget Annexe Transport et en 2024 pour son Budget Principal.



- **La répartition par type de taux**

L'encours de dette de Metz Métropole est constitué à **51,12 %** par des emprunts à **taux fixes** ou CLTR.



Les emprunts à **taux variables** sont quant à eux indexés en partie sur le livret A (20,09 % de l'encours), et les autres emprunts restent indexés majoritairement sur Euribor 3M (28,79 %).

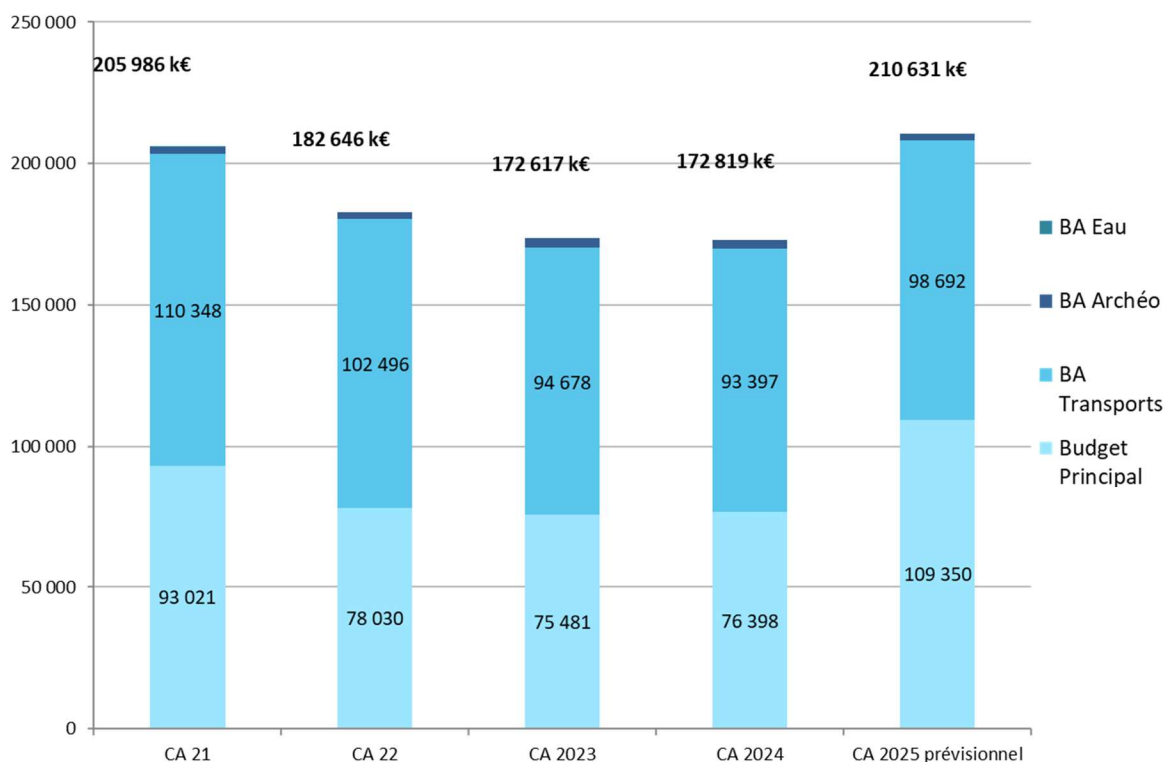
Après le pic inflationniste observé entre 2022 et 2023, le livret A a connu une première baisse en 2025 puis une nouvelle diminution au 1^{er} février 2026 pour atteindre 1,5 %.

- **L'évolution de l'encours**

Analyse rétrospective

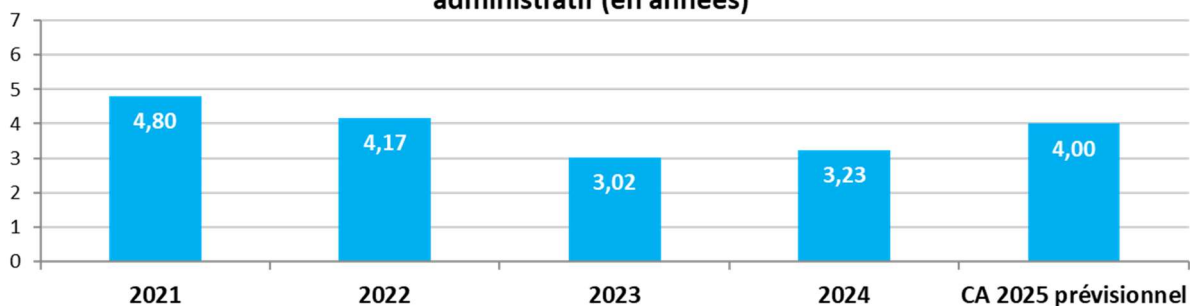
Après une période de diminution jusque 2023, l'**encours de dette** de Metz Métropole a connu une période de stagnation en 2024 avant de répartir en nette hausse dès 2025, sous l'effet de la souscription d'emprunts nouveaux à hauteur de 57 M€ tous budgets confondus.

Evolution de l'encours de dette par budget au 31/12 en k€



Cet accroissement du recours à l'emprunt a eu pour effet d'augmenter le **ratio de désendettement**, passant de 3,23 en 2024 à 4 années en 2025. Malgré cette hausse, il reste loin du seuil d'alerte de 12 ans.

Evolution de la capacité de désendettement consolidée au compte administratif (en années)



Perspectives pour 2026

L'intensification du conflit en Iran ces dernières semaines, marqué par des frappes militaires et des tensions croissantes dans tout le Moyen-Orient, bouscule les marchés mondiaux, fait monter les prix de l'énergie et ranime les craintes inflationnistes en Europe et en France. La crainte d'une inflation durable pourrait inciter les banques centrales à retarder la baisse des taux, ce qui se traduira par un renchérissement du coût des crédits.

Pour l'exercice 2026, l'annuité prévisionnelle de la dette devrait s'établir à 9,19 M€ sur le budget principal, à 7,2 M€ sur le budget annexe Transports Publics et à 45 k€ sur le budget annexe Archéologie Préventive.

Au budget primitif 2026, c'est un **besoin d'emprunt de 71 M€ qui s'avèrerait nécessaire à l'équilibre du budget principal** et **environ 30 M€ pour le budget transport**.

Hors nouveaux emprunts, le **profil d'amortissement de la dette** de Metz Métropole augmente entre 2025 et 2026, puis diminue régulièrement jusqu'en 2037, avant de baisser plus significativement à compter de 2038.



2. Dette garantie par Metz Métropole

Le **capital restant dû de la dette garantie** au 31 décembre 2025 s'élevait à **537 M€** répartis sur 941 contrats, dont 516 M€ (920 contrats) pour le logement social, 2,5 M€ pour des garanties auprès de la SAREMM et 11,57 M€ pour diverses garanties (Régie de l'Eau, Metz Métropole Moselle Congrès, Haganis, FC Metz Stadium).

Respect des ratios prudentiels dits "Galand" au 31 décembre 2025 :

Le montant total des annuités d'emprunts garanties au titre d'un exercice ne doit pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice. En 2025, le montant des garanties d'emprunt accordées représenterait au titre de cet exercice 6 % des recettes réelles de fonctionnement. A noter que ce ratio prudentiel ne s'applique pas aux garanties d'emprunt accordées au titre des opérations de logement social.

- **Budget annexe "Transports Publics"**

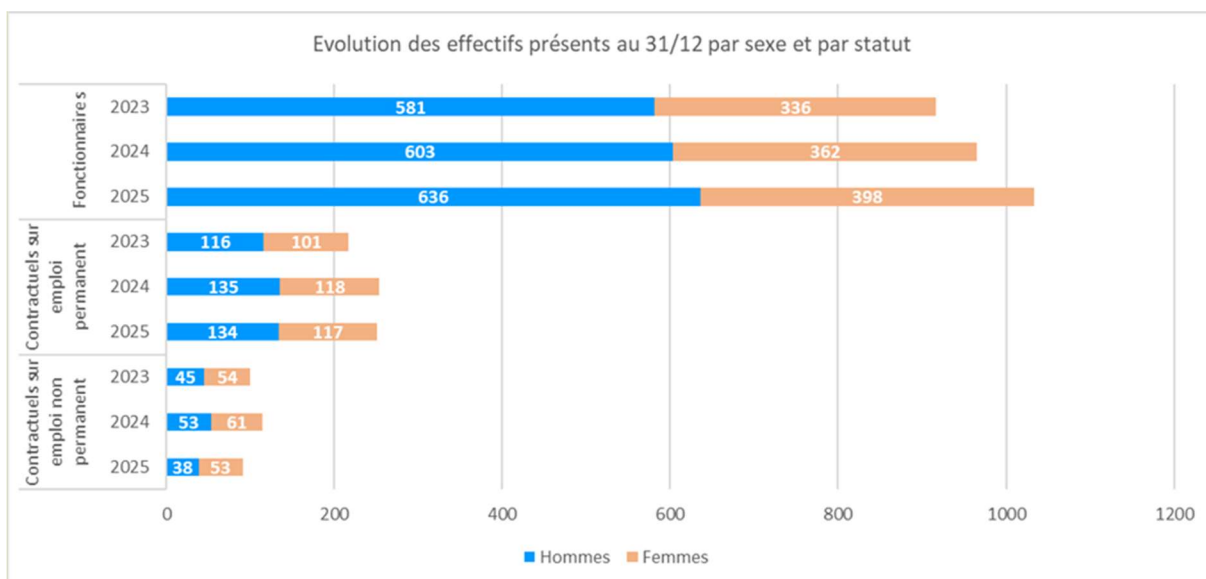
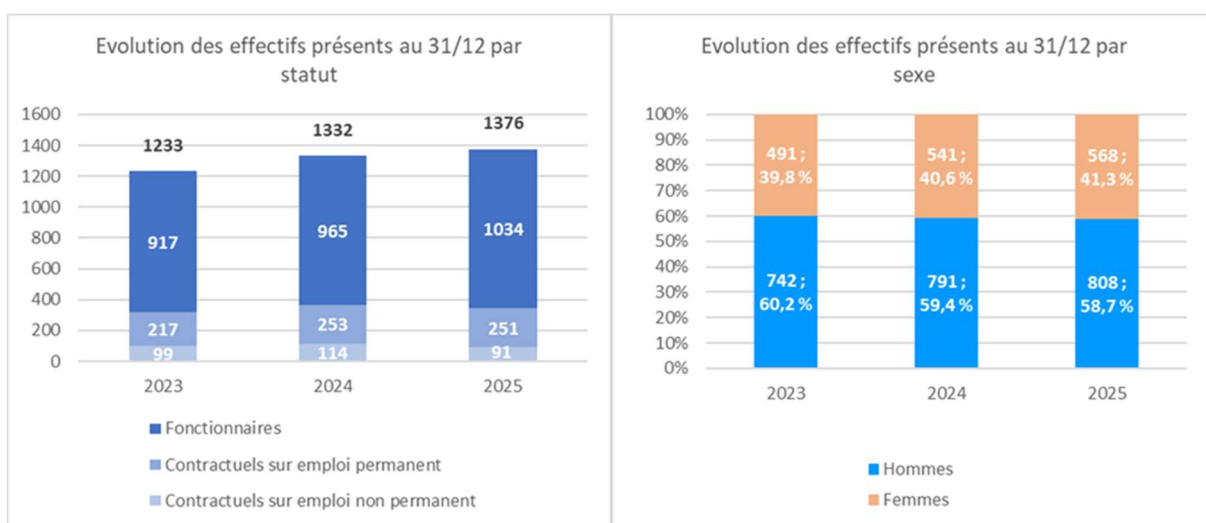
Le capital restant dû au 31 décembre 2025 au titre de la dette garantie est estimé à 6,52 M€ répartis sur 10 contrats. Ces garanties entrent dans le cadre de la délégation de service public (DSP) et portent sur le financement de biens qui deviendront la propriété de Metz Métropole en fin de DSP.

Annexe 4 : Focus sur l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs

1. Détails sur la structure des effectifs et son évolution

- Evolution des effectifs et ventilation par statut et par genre

Au 31 décembre 2025, l'Euro-Métropole de Metz comptait 1 376 agents en position d'activité sur postes permanents et non permanents, soit une hausse de 44 agents. Les graphiques ci-dessus présentent l'évolution des effectifs, par statut, et par sexe :



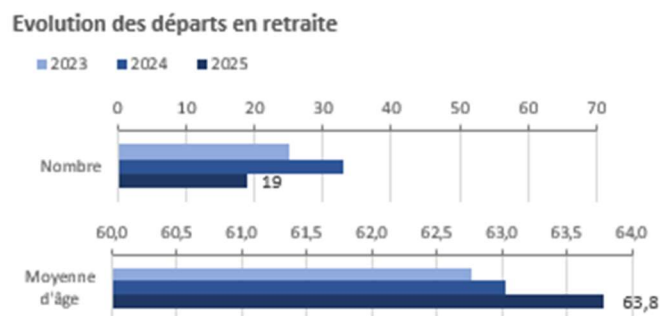
La hausse des effectifs entre 2024 et 2025 s'explique premièrement par des mutualisations avec la Ville de Metz ayant eu lieu en cours d'année : services juridiques et assurances en mai (9 agents) et

direction de l'urbanisme en septembre (33 agents), ainsi que par la création du service de police intercommunale (22 agents au 31/12/25).

Le taux de féminisation des effectifs totaux est en légère augmentation en 2025 par rapport à 2024 (41,3 % contre 40,6 %).

▪ Evolution des départs en retraite

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre de départs en retraite par année, et la moyenne d'âge au moment du départ :



2. Détails sur les éléments de rémunération

▪ Traitements indiciaires

L'ensemble des traitements indiciaires bruts sur l'exercice 2025 s'élève à 34 586 696 € et se répartit comme suit :

- 78,11 % pour les agents fonctionnaires (27 016 780 €) ;
- 21,89 % pour les agents contractuels (7 569 916 €).

▪ Régime indemnitaire

Les régimes indemnitaires et compléments de rémunération en 2025 sur emplois permanents comprennent :

- Une prime mensuelle, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (5 816 422 €) ;
- Une allocation sociale correspondant à un traitement indiciaire versée en deux fois : un acompte de 15 % en mai et le solde versé en novembre (2 747 251 €) ;
- Un CIA (Complément Indemnitaires Annuel) versé en mars de l'année n+1, et visant à récompenser les agents selon leur mérite, leur manière de servir et leur assiduité (791 750 €).

▪ Avantages en nature

Ils sont constitués par :

- Des véhicules de fonction (pour les emplois fonctionnels) ;
- Un logement de fonction (pour un concierge logé pour nécessité de service).

- **Bonifications indiciaires**

	2023	2024	2025
Montant (€)	140 767 €	147 222 €	170 126 €
% évolution	-20,4%	+4,59%	+15,56%

La Nouvelle Bonification Indiciaire est un complément de rémunération accordé à certains emplois (liste exhaustive du décret n° 2006-779) comportant une responsabilité ou une technicité particulière. Elle consiste en l’attribution de points d’indice majoré supplémentaires.

- **Heures supplémentaires**

Année	2023	2024	2025
Nombre (milliers)	28 460	30 417	28 809
% évolution	+11,17%	+6,88%	-5,29%
Montant (k€)	663	744	724
% évolution	+16,57%	+12,32%	-2,71%

Le volume d’heures supplémentaires augmente légèrement entre 2023 et 2024, puis revient quasiment à son niveau de 2023 en 2025.

En termes de montant, elles représentent entre 650 k€ et 750 k€ dans la masse salariale.

3. Durée effective du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022 et la mise en application de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, la plupart des services sont organisés selon un cycle de travail de 5 journées de 7h50 du lundi au vendredi, à raison de 39h10 heures hebdomadaire. En contrepartie de cette organisation, les agents bénéficient de 25 jours de congés et de 2 jours de fractionnement, ainsi que de 23 jours d’ARTT. Ainsi, conformément à la réglementation, le temps de travail annuel à l’Euro-Métropole est de 1 607 heures.

4. Prospective pour 2026

La masse salariale augmentera également en raison de la mutualisation en cours d’année 2025 des services juridiques et assurance et de la direction de l’urbanisme. La prise en charge en année pleine par l’Euro-Métropole en 2026 engendrera un surcoût par rapport à 2025 estimé à 1,3 M€. Ce surcoût sera refacturé à la ville, comme pour les autres services mutualisés, via une baisse de son attribution de compensation.

A ces hausses prévisionnelles s’ajouteront d’autres éléments règlementaires qui impacteront la masse salariale : Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé à + 392 k€, et hausse du taux de cotisation patronale à la CNRACL estimé à + 875 k€.

Parallèlement, la métropole continuera à veiller, dans le cadre de son plan d'optimisation des dépenses de fonctionnement, à réinterroger le besoin de remplacement à l'occasion de chaque départ et ainsi à mettre en permanence en adéquation les emplois avec les besoins réajustés en termes de services. Néanmoins, la création de 3 postes sera nécessaire au cours de cet exercice.

Le montant prévisionnel de la masse salariale 2026 devrait être de 75,87 M€, soit + 5,6 % par rapport au BP 2025.

Toutes choses égales par ailleurs, l'année 2027 devrait être marquée pour une nouvelle hausse des dépenses de personnel, en raison de la poursuite de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL prévue jusqu'en 2028 et d'une réforme annoncée des dispositifs de protection sociale complémentaire qui pourrait générer un surcoût pour la collectivité.

Annexe 5 : La programmation des investissements

Metz Métropole dispose d'un **Plan Pluriannuel d'Investissement**, traduit en partie en AP/CP, permettant une prévision plus fine des engagements financiers sur plusieurs années. Il comporte des opérations portées en propre par la Métropole ainsi que d'importants moyens alloués à des dispositifs de subventions.

Ces dernières années, sa réalisation s'est fortement accélérée. En effet, sur un total de près de 400 M€, environ 30 M€ avaient été réalisés en 2022, puis 78 M€ en 2023 et 145 M€ en 2024. Au 31 décembre 2025, plus de la moitié a été réalisée (258 M€). En 2026, le PPI devrait entrer en phase de finalisation, puisque près de 141 M€ de CP devraient être inscrits au budget.

Le niveau élevé de dépenses en 2025 (environ 113 M€) a nécessité un recours à l'emprunt important pour permettre de financer ces investissements, conformément à ce qui était prévu dans la prospective financière du PPI. La finalisation du PPI en 2026 sera également en partie financée par ce biais.

Les tableaux ci-dessous présentent la liste des **autorisations de programme et d'engagement**, et leur déclinaison en crédits de paiements opérationnels.

1. Les autorisations d'engagement

Budget Principal

Compétence	Millésime	N° AE	Libellés des autorisations d'engagement	AE			AFFECTATION	CP		
				Pour mémoire montant total AE votée (31/12/2025)	Révision AE (BP 2026)	Montant total AE voté (BP 2026)	Montant Affecté au 01/01/2026	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025	CP 2026 (BP 2026)	Reste à financer de l'AE (au-delà de 2026)
Tourisme, culture	2024	24ATDT01	Marathon 2025-2026	303 500,00	↓ -168 841,00	134 659,00	240 000,00	134 659,00	0,00	0,00
	2026	26ATDT01	Marathon		↑ 465 000,00	465 000,00		0,00	165 000,00	300 000,00
Equipements sportifs	2024	24ESPM01	Piscine métropolitaine - Assurance dommage ouvrage	500 000,00	— 0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	330 000,00	170 000,00
Gestion des déchets	2024	24QVGD01	Installation et location de bâtiments modulaires provisoires dans le cadre du réaménagement du CTM	500 000,00	— 0,00	500 000,00	500 000,00	189 736,84	70 000,00	240 263,16
Sécurité Publique	2024	24QVSP02	Entretien de Réseau Privé Métropolitain (RPM)	800 000,00	— 0,00	800 000,00	428 000,00	79 458,26	467 508,00	253 033,74
Equipements culturels	2025	25ATEC01	Assurances des Travaux Opéra Théâtre	500 000,00	— 0,00	500 000,00	500 000,00	371 577,21	0,00	128 422,79
Enseignement supérieur	2025	25CTES01	Subvention de Fonctionnement de l'Enseignement Supérieur	1 774 000,00	— 0,00	1 774 000,00	1 132 059,00	303 985,60	587 000,00	883 014,40
Logement social	2025	25QVLS01	Opération de requalification des copropriétés dégradées (ORCoD 2) 2025-2029	1 300 000,00	— 0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	45 312,00	260 000,00	994 688,00
	2025	25QVLS02	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain -OPAH RU-	720 000,00	— 0,00	720 000,00	720 000,00	40 320,00	100 000,00	579 680,00
TOTAL des AE du Budget Principal				6 397 500,00	296 159,00	6 693 659,00	5 320 059,00	1 165 048,91	1 979 508,00	3 549 102,09

Budget annexe Transports Publics

Compétence	Millésime	N° AE	Libellés des autorisations de programme	AE			AFFECTATION	CP		
				Pour mémoire montant total AE votée (31/12/2025)	Révision AE (BP 2026)	Montant total AE voté (BP 2026)	Montant Affecté au 01/01/2026	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025	CP 2026 (BP 2026)	Reste à financer de l'AE (au-delà de 2026)
Transports publics	2024	24QVTC01	Services de la navette fluviale Metz'O	5 200 000,00	— 0,00	5 200 000,00	5 200 000,00	766 348,21	745 000,00	3 688 651,79
	2025	25QVTC01	Location de 30 Bus articulés mild-hybride	11 000 000,00	— 0,00	11 000 000,00	11 000 000,00	0,00	2 230 000,00	8 770 000,00
TOTAL des AE du budget annexe Transports Publics				16 200 000,00	0,00	16 200 000,00	16 200 000,00	766 348,21	2 975 000,00	12 458 651,79

2. Les autorisations de programme

Budget Principal

Compétence	Millésime	N° AP	Libellés des autorisations de programme	AP			AFFECTATION		CP		
				Pour mémoire Montant total AP votée (31/12/2025)	Révision AP (BP 2026)	Montant total AP voté (BP 2026)	Montant Affecté au 01/01/2026	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 (cumul)	CP 2026 (BP 2026)	Reste à financer de l'AP (au-delà de 2026)	
Gestion des déchets	2018	18QVGD01	Extension et aménagement du Centre Technique Métropolitain	11 500 000,00		11 500 000,00	11 500 000,00	8 229 471,94	2 368 550,00	901 978,06	
	2022	22QVGD01	Renouvellement et verdissement de la flotte de véhicules de collecte des déchets	15 000 000,00		15 000 000,00	15 000 000,00	4 300 929,86	7 964 504,22	2 734 565,92	
	Sous-total Gestion des déchets				26 500 000,00	0,00	26 500 000,00	26 500 000,00	12 530 401,80	10 333 054,22	3 636 543,98
Logement Social	2019	19QVLS01	Programme 2019 Logement Social	1 117 251,47		1 117 251,47	1 117 251,47	769 251,47	50 000,00	298 000,00	
	2020	20QVLS01	Programme 2020 Logement Social	1 818 753,35		1 818 753,35	1 818 753,35	1 455 163,75	37 171,00	326 418,60	
	2021	21QVLS01	Programme 2021 Logement Social	1 949 105,00		1 949 105,00	1 949 105,00	1 288 332,00	209 566,00	451 207,00	
	2022	22QVLS01	Soutien au maintien d'investissements en matière d'habitat	12 900 000,00		12 900 000,00	9 711 515,00	4 121 373,00	2 573 000,00	6 205 627,00	
	Sous-total Logement Social				17 785 109,82	0,00	17 785 109,82	14 596 624,82	7 634 120,22	2 869 737,00	7 281 252,60
Enseignement supérieur	2022	22CTES01	Plan d'investissement dans l'immobilier en faveur des campus étudiants et de la vie étudiante	7 850 000,00		7 850 000,00	6 846 951,00	3 901 263,67	1 811 000,00	2 137 736,33	
	2022	22CTES02	Plan d'investissement en faveur des filières des équipements et des formations d'excellence	2 890 000,00		2 890 000,00	2 646 789,00	1 767 257,05	350 000,00	772 742,95	
	Sous-total Enseignement supérieur				10 740 000,00	0,00	10 740 000,00	9 493 740,00	5 668 520,72	2 161 000,00	2 910 479,28
Développement économique	2007	CTDE003-01	ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre - METZ	53 202 140,00		53 202 140,00	53 202 140,00	47 316 760,89	840 770,00	5 044 609,11	
	2022	22CTDE01	AP développement numérique 2022-2026 (accompagnement et expérimentation smart city, école numérique...)	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	687 989,57	120 000,00	192 010,43	
	2025	25ATDT01	CRAC Concession de Redynamisation de l'Artisanat et du Commerce	16 200 000,00		16 200 000,00	16 200 000,00	3 250 000,00	2 750 000,00	10 200 000,00	
	Sous-total Développement économique				70 402 140,00	0,00	70 402 140,00	70 402 140,00	51 254 750,46	3 710 770,00	15 436 619,54
Equipements Culturels	2021	21IDMG03	Travaux agencement et aménagement MU Programme de requalification de l'Allée François de Curel du Musée de la Cour d'Or+Restauration des Thermes antiques du Musée	1 665 000,00	-47 189,04	1 617 810,96	1 665 000,00	1 616 273,68	1 537,28	0,00	
	2022	22ATEC01	Centre Pompidou Metz - Investissement 2022-2026	2 200 000,00	0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	1 703 203,23	496 796,77	0,00	
	2022	22ATEC03	Pavillon de la Biodiversité du Musée	5 000 000,00	-119 091,78	4 880 908,22	5 000 000,00	4 712 908,22	168 000,00	0,00	
	2022	22ATEC04	Programme de requalification de l'Opéra-Théâtre	35 000 000,00		35 000 000,00	35 000 000,00	5 565 551,32	8 539 000,00	20 895 448,68	
	2023	23ATEC01	Programme d'aménagement de l'Allée des trinitaires du Musée de la Cour d'Or suite à la création du Pavillon de la Biodiversité	1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	478 377,25	155 000,00	366 622,75	
	Sous-total Equipements Culturels				44 865 000,00	-166 280,82	44 698 719,18	44 865 000,00	14 076 313,70	9 360 334,05	21 262 071,43
Moyen Généraux	2021	21IDMG02	Fonds de concours 2021-2026	8 741 419,00		8 741 419,00	5 904 095,00	4 456 201,00	1 500 000,00	2 785 218,00	
	2022	22IDMG03	Adhésion à l'Agence France Locale	609 900,00		609 900,00	609 900,00	232 800,00	125 800,00	251 300,00	
	2023	23IDMG01	Renouvellement de la flotte véhicules légers et poids lourds de la Métropole par des véhicules à très faibles émissions (hors BOM)	6 000 000,00		6 000 000,00	6 000 000,00	3 925 636,22	1 750 000,00	324 367,78	
	2025	25IDMG01	Refonte du SI des déchets / EMM	1 000 000,00	200 000,00	1 200 000,00	1 000 000,00	294 573,18	545 000,00	360 426,82	
	Sous-total Moyen Généraux				16 351 319,00	200 000,00	16 551 319,00	13 513 995,00	8 909 210,40	3 920 800,00	3 721 308,60
Développement Touristique	2024	24ATDT02	Sécurisation et aménagement du Mont Saint-Quentin - 2ème phase	700 000,00	200 000,00	900 000,00	300 000,00	160 870,78	723 867,00	15 262,22	
	2024	24ATDT03	PLUI 2024-2027	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	563 610,06	480 000,00	956 189,95	
	Sous-total Développement Touristique				2 700 000,00	200 000,00	2 900 000,00	2 300 000,00	724 480,83	1 203 867,00	971 452,17
	Voie	2023	23QVVO01	Requalification de la Rue Serpenoise	5 300 000,00		5 300 000,00	5 300 000,00	5 097 625,34	202 374,66	0,00
2023		23QVVO02	Redynamisation du Quartier Outre-Seille et place Coislin (aménagement d'espaces publics)	4 150 000,00		4 150 000,00	4 150 000,00	3 145 491,87	1 004 508,13	0,00	
2023		23QVVO03	Construction de la passerelle piétons-vélos de Wadrineau	9 750 000,00		9 750 000,00	9 750 000,00	1 020 425,64	7 170 000,00	1 559 574,36	
Sous-total Voie				19 200 000,00	0,00	19 200 000,00	19 200 000,00	9 263 542,85	8 376 882,79	1 559 574,36	
Renouvellement urbain	2021	21QVRU01	Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)	44 248 530,00		44 248 530,00	6 244 653,00	2 051 539,24	2 869 987,00	39 327 003,76	
Sous-total Renouvellement urbain				44 248 530,00	0,00	44 248 530,00	6 244 653,00	2 051 539,24	2 869 987,00	39 327 003,76	
Equipements sportifs	2022	22ESPM01	Création d'une nouvelle piscine métropolitaine	29 500 000,00		29 500 000,00	29 500 000,00	14 641 962,84	11 548 397,00	3 309 640,16	
Sous-total Equipements sportifs				29 500 000,00	0,00	29 500 000,00	29 500 000,00	14 641 962,84	11 548 397,00	3 309 640,16	
GEMAPI	2024	24QVEP01	GEMAPI Etudes et travaux sur les différents cours d'eau et bassins versants de l'EMM	1 385 000,00		1 385 000,00	1 385 000,00	512 745,45	100 000,00	772 254,55	
	2024	24QVEP02	GEMAPI Programme de renaturation / lutte contre les inondations - ruisseau de Saulny/Woippy	7 237 000,00		7 237 000,00	7 237 000,00	980 200,60	262 508,00	5 994 291,40	
	2024	24QVEP03	GEMAPI Programme de renaturation / lutte contre les inondations - ruisseau de Volières	7 761 000,00		7 761 000,00	7 761 000,00	949 845,58	1 048 448,00	5 762 706,42	
	Sous-total GEMAPI				16 383 000,00	0,00	16 383 000,00	16 383 000,00	2 442 791,63	1 410 956,00	12 529 252,37
Sécurité publique	2024	24QVSP01	Réseau Privé Métropolitain (RPM)	5 193 000,00		5 193 000,00	3 000 000,00	1 526 103,42	715 000,00	2 951 896,58	
	2025	25QVSP01	Aménagement des locaux de la police métropolitaine	4 720 000,00		4 720 000,00	4 720 000,00	12 446,40	80 000,00	4 627 553,60	
	2025	25QVSP02	Subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection de sûreté ferroviaire de l'EMM	316 500,00	33 500,00	350 000,00	316 500,00	178 426,88	171 573,12	0,00	
	Sous-total Sécurité publique				10 229 500,00	33 500,00	10 263 000,00	8 036 500,00	1 716 976,70	966 573,12	7 579 450,18
TOTAL des AP du Budget Principal				308 904 588,82	267 219,18	309 171 818,00	261 035 652,82	130 914 811,39	58 732 358,18	119 524 648,43	

Budget annexe Transports Publics

Compétence	Millésime	N° AP	Libellés des autorisations de programme	AP			AFFECTATION		CP	
				Pour mémoire Montant total AP votée (BP 2025)	Révision AP (BP 2026)	Montant total AP voté (BP 2026)	Montant Affecté au 01/01/2026	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2025 (cumul)	CP 2026 (BP 2026)	Reste à financer de l'AP (au-delà de 2026)
Transports publics	2021	21QVTC01	Création de 3ème ligne de BHNS + acquisition 13 METTIS à moteur hydrogène	86 855 430,00		86 855 430,00	86 855 430,00	19 275 388,46	19 988 204,00	47 591 837,54
	2021	21QVTC02	Prolongement ligne METTIS A	8 525 000,00		8 525 000,00	8 525 000,00	6 314 571,57	1 187 500,00	1 022 928,43
	2022	22IDMG04	Adhésion à l'Agence France Locale	747 900,00		747 900,00	747 900,00	448 800,00	149 600,00	149 500,00
	2022	22QVTC01	Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV)	3 200 000,00	-259 102,28	2 940 897,72	3 200 000,00	2 772 897,72	168 000,00	0,00
	2023	23QVTC01	Verdissement (à l'hydrogène et à l'électrique)de la flotte de bus Le Met'	20 780 000,00	723 000,00	21 503 000,00	20 780 000,00	4 199 160,00	17 303 840,00	0,00
	2025	25QVTC02	Adaptation du dépôt Joba pour l'accueil des bus hydrogène et électriques	4 800 000,00		4 800 000,00	4 000 000,00	330 416,00	4 173 744,00	295 840,00
TOTAL des AP du Budget annexe Transports Publics				124 908 330,00	463 897,72	125 372 227,72	124 108 330,00	33 341 233,75	42 970 888,00	49 060 105,97